QUORUM

Décembre 2023
Volume 48, numéro 4

La référence du monde municipal

RETOUR SUR UN AUTOMNE BIEN REMPLI
UN 81e CONGRÈS HAUT EN COULEUR

DOSSIER

FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS ET FISCALITÉ

NOS RÉGIONS EN ACTION

PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL :
DES CANDIDATS CRÉATIFS ET DYNAMIQUES

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec (Québec) G1S 1E5
Poste publication 40051338

GROUPE HELIOS

CONFIEZ LA GESTION DE VOS INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR !

Groupe HELIOS, Gestion d'infrastructures et services urbains offre un savoir-faire unique et innovant dans la gestion, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures dans le secteur récréatif. Il dessert depuis plus de 40 ans les villes et les municipalités de toutes tailles sur l'ensemble du territoire québécois.

Groupe HELIOS apporte une expertise unique et une maîtrise du métier de gestion et d'exploitation afin d'assurer le cycle de vie complet des infrastructures récréatives et sportives au Québec.

LE MODÈLE **DESIGN-BUILD-OPERATE**, UNE APPROCHE INNOVANTE ET EFFICACE DE GESTION DE PROJETS

Groupe Helios assure une gestion complète de vos infrastructures récréatives grâce à son modèle de gestion de projets **Design-Build-Operate**, plus communément appelé **DBO**.

Contrairement aux méthodes traditionnelles qui découpent ces étapes en phases distinctes, le DBO combine la conception, la construction et l'exploitation en un seul processus intégré.

« Le modèle Design-Build-Operate offre une approche intégrée, efficace et rentable pour la réalisation de projets d'infrastructures. Les avantages de l'efficacité, de la maîtrise des coûts, de la qualité, de la durabilité, de la responsabilité intégrée et de la flexibilité en font une option attrayante pour de nombreux projets. »

UN MODÈLE DE GESTION **TOUT EN 1**

Vous l'aurez compris, confier les infrastructures au Groupe Helios, c'est garantir une prise en main du projet dès ses prémices.

Les ingénieurs pluridisciplinaires de la division **ÉTUDES** assureront la conception de l'ouvrage tandis que le pôle **CONSTRUCTION** veille à la réalisation de l'infrastructure en étroite collaboration avec les concepteurs de la firme ÉTUDES. Enfin son pôle **OPÉRATION & MAINTENANCE** constitué de gestionnaire et de techniciens experts prennent le relais afin d'assurer une gestion efficace et pérenne tout en veillant à accroître l'achalandage touristique des installations.

GROUPE HELIOS C'EST AUSSI…

- *Plus de 40 ans de savoir-faire*
- *Plus d'une centaine d'infrastructures confiées*
- *Plus 2 millions de citoyens desservis via nos complexes sportifs, arénas et parcs*

Pour en connaître plus sur les offres de service du Groupe HELIOS, contactez-nous **(514) 206-6163**

Ou visitez notre site web : www.heliosrecreatif.com

QUORUM
La référence du monde municipal

sommaire

Direction de l'édition
Diane Aertgeets

Direction artistique et graphisme
Véronique Bolduc, Bolduc création

Révision et coordination
Laurie D. Chouinard
Mylène Guindon
Camille LeBlanc
Stéphanie Roy

Rédaction
Shirley Bishop
Marie-Ève Dion
Camille LeBlanc
Caroline Lelièvre
Philippe Michaud
Nathalie St-Pierre

Impression
Deschamps impression

Publicité
Carolyne Turgeon

Image de la couverture
M. Luc Simard, président du 81e Congrès de la FQM et préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, lors de son discours d'ouverture de l'événement.
Crédit photo : Amélie Caron

Nos d'enregistrement
TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Distribution
9 000 exemplaires

Fédération québécoise des municipalités
1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343
Télécopieur : 418 651-1127
Courriel : info@fqm.ca
Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires
communications@fqm.ca

Changement d'adresse
communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.

MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

81e Congrès de la FQM : célébrer la mobilisation, l'innovation et l'action des régions 6
Le Salon affaires municipales sous le signe de la nouveauté 9
Huit résolutions pour l'avenir des régions 10
Le grand retour des Rendez-vous du président de la FQM 13
Nouvelle boîte à outils pour soutenir les municipalités dans l'application de la Loi 25 15
BAPE - La participation citoyenne ancrée dans sa mission depuis 45 ans 16
Lettres attachées - Des ateiers d'automne très courus 18

DOSSIER – FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS ET FISCALITÉ

Revoir l'encadrement financier des municipalités 24
Reddition de comptes - Besoin de plus de souplesse 27
Ententes intermunicipales : des initiatives payantes 29
Entretien avec Julie Beaudoin - PRIMEAU 2023 : les impacts du nouveau programme pour les municipalités 30

LES CHRONIQUES

Droit au but 20
Relations du travail et éthique 21
Services FQM - Ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques 32
Service d'approvisionnement municipal (SAM) 34
Développement local et régional 36
Assurance 38
Juridique 40
FQM Assurances 42

NOS RÉGIONS EN ACTION

Prix Leadership municipal - Des candidats créatifs et dynamiques 44

FORMATION MUNICIPALE 50

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

On fait tous partie de l'équation pour un avenir plus durable.

Valorisons les résidus organiques pour créer PLUS de gaz naturel renouvelable.

Optons pour des solutions efficaces pour consommer MOINS d'énergie.

Énergir travaille avec les municipalités pour trouver des solutions concrètes.

Visitez notre site Web pour en savoir plus et découvrir nos subventions en efficacité énergétique.

énergir

penser l'énergie autrement

BILANS ET REGARD SUR LES DÉFIS À VENIR

CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Décembre est souvent synonyme de bilans et une chose est certaine, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) n'a pas chômé dans la dernière année. Entre les nombreux projets et partenariats courants et ceux mis en place, les nouveaux services offerts aux membres, les événements d'envergure organisés pour la communauté municipale et la représentation constante sur les enjeux phares pour nos régions, nos équipes ont travaillé très fort dans un but commun : accroître la vitalité des régions.

Dans ce numéro du magazine, nous revenons bien sûr sur la 81e édition de notre Congrès annuel qui s'est tenue en septembre dernier. Nous étions tous heureux de nous retrouver dans notre belle Capitale-Nationale pour cet événement incontournable du monde municipal qui s'est déroulé, encore une fois, à guichet fermé!

Parmi les moments forts, notons bien sûr la présence très appréciée du premier ministre du Québec, de la ministre des Affaires municipales et des chefs des partis d'opposition. Les participants ont également salué la qualité, la diversité et la pertinence de la programmation. Mais ce sont certainement les conférences inspirantes de Mme Pauline Marois et de M. Michel Jean qui auront le plus marqué les congressistes.

Le Salon affaires municipales, pour sa part, a connu un grand engouement, tant du côté des exposants que des congressistes, qui ont pu s'y réunir et échanger sur une variété de produits et services essentiels aux organisations municipales.

Nous jetons également un regard sur le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à l'aube de son 45e anniversaire et nous revenons sur les activités qui ont occupé la Fédération cet automne.

Dans la foulée des négociations entourant le renouvellement du pacte fiscal qui ont particulièrement rythmé notre automne, nous vous présentons un dossier spécial sur le financement des municipalités et la fiscalité. En entrevue, la directrice générale des infrastructures d'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Julie Beaudoin, nous explique les détails du nouveau programme PRIMEAU 2023.

Alors que nous nous apprêtons à tourner la page sur 2023, votre Fédération a déjà le regard tourné vers la prochaine année pour défendre les intérêts de nos communautés. Le premier ministre a évoqué plusieurs engagements lors de son passage à notre Congrès et nous allons tout mettre en œuvre pour que ceux-ci se concrétisent rapidement.

Je conclus en vous souhaitant, au nom de toute l'équipe de la FQM et en mon nom personnel, un très joyeux temps des Fêtes et une excellente année 2024!

Bonne lecture!

Jacques Demers

Jacques Demers
Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

81e CONGRÈS DE LA FQM : CÉLÉBRER LA MOBILISATION, L'INNOVATION ET L'ACTION DES RÉGIONS

C'est du 28 au 30 septembre derniers que s'est tenu le 81e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), sous la présidence de M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et membre du conseil d'administration de la Fédération. Sous un magnifique soleil estival, près de 2 000 participants se sont réunis au Centre des congrès de Québec pour cet événement incontournable pour la communauté municipale québécoise.

Le Congrès a débuté avec le retour du Cocktail jeunes élus·es municipaux. Le Comité jeunes élus·es municipaux de la FQM était fier de convier les élus·es de moins de 40 ans à ce rassemblement ayant lieu à l'Assemblée nationale du Québec. En plus de l'activité de réseautage, les participants ont eu droit à une visite de l'hôtel du Parlement, qui, en plus d'être le lieu où siègent les 125 parlementaires élus par la population québécoise, fascine en raison de ses nombreux attraits architecturaux et historiques, ajoutant ainsi une dimension enrichissante à cet événement spécial.

MOBILISER. INNOVER. AGIR.

L'ouverture officielle s'est faite par le président du Congrès 2023 et préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Luc Simard. Il a rappelé dans son allocution que la thématique de cette année tenait en trois mots : mobiliser, innover et agir. Trois verbes forts et dynamiques qui appellent sans aucun doute à l'action : « Avec *Mobiliser,* nous souhaitions d'abord tous nous rassembler pour échanger sur nos réalités. *Innover* invite à repousser les frontières de la créativité et de l'ingéniosité. Et, finalement, *Agir* inspire la mise en action de nos connaissances et de nos idées », a-t-il déclaré.

Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, a également pris la parole devant un auditoire attentif. Son discours a souligné l'importance de la collaboration entre le gouvernement et les municipalités pour promouvoir le développement local et régional. Elle a évoqué les projets et initiatives à venir visant à renforcer les communautés, tout en exprimant sa reconnaissance envers l'engagement des élus·es municipaux.

RECONNAISSANCE DES ÉLUS·ES

L'appréciation de l'implication des élus·es est d'ailleurs très chère pour la FQM. Souhaitant permettre une plus grande latitude aux congressistes, le comité organisateur a décidé de remettre les Méritas et les Prix lors d'une activité de reconnaissance suivant le dîner des congressistes du jeudi.

Michel Jean, journaliste et auteur Innu, lors de la Grande conférence du samedi 30 septembre dernier.

43 Méritas honorant des élus·es ayant cumulé 20 ans et plus d'engagement municipal ont été remis. M. Simard tenait d'ailleurs à les féliciter, à les remercier et à souligner le fait qu'être élu·e municipal, c'est être au cœur de notre communauté, se soucier de la qualité de vie de nos citoyens au quotidien. Pour les plus petites communautés, c'est également créer des liens de proximité encore plus étroits avec nos populations locales. Mais c'est aussi être confronté directement aux défis de tous les jours qui demandent une dose d'empathie, de courage et d'énergie constante.

Prix Jean-Marie-Moreau

Lauréat : M. Jaclin Bégin, maire de Sainte-Germaine-Boulé et préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest

Créé en l'honneur de M. Jean-Marie Moreau, président de l'Union des conseils de comté du Québec (UCCQ) — devenue aujourd'hui la FQM — de 1970 à 1983, ce prix est remis à une élue ou un élu municipal en reconnaissance de son engagement, de son leadership et de son dynamisme envers la communauté qu'il ou elle représente.

M. Jaclin Bégin, un leader engagé cumulant près de 30 ans de vie politique, se distingue par son dévouement au bien commun. En tant que maire de Sainte-Germaine-Boulé, il s'est investi dans l'amélioration des services municipaux et de l'infrastructure routière, mobilisant la communauté pour des projets majeurs, notamment la reconstruction d'un chalet de ski après un incendie. En tant que préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest, il a favorisé l'intégration du centre de développement local (CLD) à la MRC, soutenant des initiatives en santé, culture et développement régional. Son leadership discret, mais convaincant, en fait un acteur précieux dans sa communauté et en Abitibi-Témiscamingue.

M. Jaclin Bégin, maire de Sainte-Germaine-Boulé et préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest, récipiendaire du Prix Jean-Marie-Moreau 2023.

Prix Leadership municipal
Lauréat : municipalité de L'Anse-Saint-Jean

La municipalité de L'Anse-Saint-Jean a mis en œuvre une Politique d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des gaz à effet de serre (GES) en réponse à l'augmentation mondiale des émissions de GES et à l'impératif d'adaptation aux impacts climatiques. Cette politique englobe divers objectifs, de la gestion municipale à la promotion de pratiques écologiques par les citoyens et entreprises locales. Une analyse des sinistres passés et de scénarios climatiques futurs a permis d'identifier les zones vulnérables, orientant ainsi une stratégie visant à renforcer la résilience de la population et des infrastructures municipales.

Soulignons que le prix Leadership municipal est décerné à une municipalité locale ou à une MRC pour la mise en œuvre d'un projet structurant. Il souligne une initiative remarquable d'une municipalité ou d'une MRC pour le développement de son milieu.

M. Richard Perron, maire de L'Anse-Saint-Jean, municipalité récipiendaire du Prix Leadership municipal 2023.

ENGAGEMENTS POLITIQUES

C'est avec un enthousiasme indéfectible et une conviction palpable que le président de la FQM, M. Jacques Demers, a prononcé un puissant discours d'ouverture en faveur de nos communautés, consolidant davantage le statut de la FQM en tant que porte-parole des régions!

Parmi les préoccupations abordées, il a notamment souligné l'importance que soient précisés les détails des engagements du premier ministre et de la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, concernant les plans d'adaptation aux changements climatiques et les changements législatifs pour permettre aux propriétaires de nos commerces de proximité de pouvoir s'engager en politique municipale. Concernant le renouvellement du pacte fiscal, M. Demers a exprimé sa volonté de ne pas négocier sur la place publique de façon à obtenir la meilleure entente possible pour les régions. Les nombreux applaudissements des membres lui ont assuré leur appui dans cette décision.

Les congressistes attendaient avec impatience la venue du premier ministre du Québec, M. François Legault, pour le déjeuner du vendredi. La FQM se réjouit d'ailleurs que le premier ministre ait, lors de son discours, confirmé l'engagement du gouvernement de compléter la couverture du réseau cellulaire d'ici la fin du présent mandat, ainsi qu'un investissement de 470 millions de dollars consacrés à la vitalité des cœurs villageois et du Fonds Régions Ruralité.

Lors du dîner, les chefs des partis d'opposition à l'Assemblée nationale ont pris la parole. Tour à tour, M. Paul Saint-Pierre Plamondon du Parti québécois, M. Gabriel Nadeau-Dubois de Québec solidaire, et M. Marc Tanguay du Parti libéral ont partagé leurs perspectives sur les enjeux municipaux, faisant réagir la salle bondée de congressistes.

PRÉSENCE MARQUÉE DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

En tant que présentateur officiel de ce 81e Congrès, l'équipe multidisciplinaire du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) fut très bien représentée. Plusieurs de ses professionnels ont animé ou participé à des ateliers et conférences et, au Salon affaires municipales, les congressistes ont eu l'occasion de poser des questions sur les produits et services, mais aussi de rencontrer des membres de l'équipe.

C'est également dans le cadre du Congrès qu'a été dévoilé le nom de la municipalité récipiendaire de la nouvelle Bourse Action prévention, remise par le Fonds. Cette Bourse, d'une valeur de 5 000 $, est remise à une municipalité ou MRC désirant mettre en place un projet sur son territoire ayant pour objectif de diminuer les risques de sinistres graves ou répétés couverts par la police d'assurance La Municipale^MD^, exclusive au Fonds et conçue spécialement pour répondre aux besoins des municipalités québécoises.

C'est M. Louis-Georges Simard, représentant des Municipalités assurées au conseil d'administration de la FQM et maire de Rivière-Ouelle, qui a eu l'honneur de présenter le chèque à la municipalité de Venise-en-Québec qui s'est démarquée par l'installation d'un réseau de caméras de surveillance avec un mode de vision nocturne dans l'ensemble de ses bâtiments municipaux.

5 À 7 SOUS LE SIGNE DE L'ENGAGEMENT AU FÉMININ

Pour conclure cette deuxième journée riche en émotions, le Comité femmes et politique municipale de la FQM était heureux de convier les participants à son 5 à 7 du Congrès pour assister à la conférence de l'invitée d'honneur tant attendue, la première femme élue au poste de première ministre du Québec, Mme Pauline Marois.

Femme engagée et inspirante, ayant tracé la voie à de nombreuses femmes en politique, Mme Marois s'est entretenue sur son parcours, ses expériences, et les défis qu'elle a rencontrés en tant qu'élue. Son témoignage a captivé l'auditoire, offrant un aperçu précieux de la diversité des parcours politiques et du rôle essentiel des femmes dans la sphère publique. Les congressistes ont été émus par ses réflexions et sa vision de l'avenir.

Prix Elsie-Gibbons
Lauréate : Mme Délisca Ritchie-Roussy, mairesse de Murdochville

Il paraissait tout indiqué de remettre le prestigieux prix Elsie-Gibbons lors de ce 5 à 7. Cette reconnaissance est remise à une élue ou un élu municipal qui use de son influence pour favoriser et encourager l'engagement des femmes dans la société québécoise, notamment en politique municipale.

Mme Délisca Ritchie-Roussy est entrée en politique municipale en 1997 et est devenue mairesse par intérim de Murdochville en 2004, poste qu'elle occupe depuis. Elle a fait preuve de résilience et d'audace, notamment après la fermeture de la mine en 2002. En plus de son engagement communautaire, elle encourage activement la participation des femmes en politique locale et continue de soutenir le développement de Murdochville et de la Gaspésie. Son parcours ouvre la voie à d'autres femmes aspirant à la vie politique.

Rappelons que cette distinction peut maintenant être remise à une élue ou à un élu municipal ayant contribué significativement à l'avancement des femmes en politique. Les candidatures masculines seront donc non seulement bienvenues, mais encouragées, lors de l'ouverture des mises en candidature au printemps prochain!

Mme Délisca Ritchie-Roussy, mairesse de Murdochville, récipiendaire du Prix Elsie-Gibbons 2023.

JOURNÉE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION

Le Congrès a pris fin le samedi avec une touchante et captivante conférence de l'auteur et journaliste innu, Michel Jean. Au cours de son discours, il a souligné l'importance de créer des liens entre les différentes communautés qui habitent le territoire, tout en respectant les racines de chacune. En tant que fier représentant de la littérature autochtone, une voie puissante de transmission de la culture et de l'histoire des Premières Nations, il a partagé ses récits et ses expériences, abordant tour à tour des sujets liés à l'identité et à l'occupation du territoire.

PROGRAMMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE

Entre les ateliers politiques et d'information, ainsi que les Rendez-vous Heure en heure, les Rendez-vous juridiques et les Causeries de l'Agora, les quelque 2 000 congressistes ont pu certainement trouver des outils pour les soutenir dans leur rôle d'élus·es et de directeurs municipaux.

Ce sont donc près de 70 activités d'information et conférences sur une multitude de sujets pertinents pour les municipalités, toutes menées par des experts dans leur domaine, qui étaient proposées aux congressistes.

De plus, huit résolutions, issues notamment des ateliers politiques et traitant de changements climatiques, de mesures d'urgence, du secteur forestier, de logement, des aires protégées, des orientations en aménagement du territoire, d'éthique et de reddition de comptes, ont été adoptées par les membres lors de la deuxième partie de l'assemblée annuelle des membres de la FQM, qui clôturait le Congrès.

En terminant, il est indéniable que cette édition couronnée de succès réaffirme le rôle de leader de la FQM sur la scène politique municipale.

Nous vous donnons rendez-vous pour le 82e Congrès, qui se tiendra du jeudi 26 au samedi 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec! ■

LE SALON AFFAIRES MUNICIPALES SOUS LE SIGNE DE LA NOUVEAUTÉ

Le Salon affaires municipales, présenté par Hydro-Québec, qui s'est déroulé dans le cadre du 81e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), demeure le plus important événement consacré à l'approvisionnement municipal au Québec. Ce sont près de 200 entreprises et organisations provenant des quatre coins du Québec qui étaient sur place pour présenter leurs produits et services.

Jamais un Salon affaires municipales n'aura été aussi animé qu'en 2023! En effet, le cocktail du Salon a été revampé cette année avec l'ajout de plusieurs stations gourmandes proposant une délicieuse variété de bouchées qui ont satisfait tous les palais. De plus, les performances surprenantes des artistes de la troupe de cirque FLIP Fabrique ont émerveillé les congressistes.

Aménagé à l'intérieur du Salon, l'espace réservé aux Causeries de l'Agora, des conférences sur des thèmes variés, dont *La gestion des assemblées publiques, Le harcèlement psychologique et la gestion de crise* et *Apprivoiser les relations avec les médias* a été fort apprécié des congressistes. Les casques d'écoute permettaient de diminuer le bruit dans la salle et de demeurer concentré sur les présentations.

Les participants ont eu la chance de visiter les kiosques de nombreuses entreprises expertes, notamment en bâtiment, éclairage, télécommunication et équipement industriel. Ils ont également pu s'entretenir avec les représentants de plusieurs ministères, dont ceux de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, des Ressources naturelles et des Forêts ainsi que des Affaires municipales et de l'Habitation.

LE NOUVEAU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE KIOSQUE VERT

Cette année, le Salon a décidé d'innover en proposant le programme de reconnaissance *KIOSQUE VERT.* Ce programme vise à sensibiliser les exposants à concevoir leur kiosque dans une perspective de développement durable. Ceux qui souhaitaient y participer devaient démontrer les efforts déployés pour réduire au maximum les impacts négatifs sur l'environnement.

Mention Or : RECYC-QUÉBEC. De gauche à droite : Mme Carolyne Turgeon, coordonnatrice au service aux membres et aux partenariats à la FQM, M. Alain Dassylva, conseiller en communication – Commandites et événementiel chez RECYC-QUÉBEC, M. Alexander Guerra, conseiller aux communications – Application mobile chez RECYC-QUÉBEC, Mme Anne LaRue, agente en environnement chez Réseau des femmes en environnement | Conseil québécois des événements écoresponsables, et Mme Mylène Guindon, technicienne aux partenariats à la FQM.

Mention Argent : Habitat. De gauche à droite : Mme Anne LaRue, M. Francis Clément, directeur des projets et opérations, et Mme Fanny Maure, développement des affaires et communication chez Habitat, Mme Carolyne Turgeon et Mme Mylène Guindon.

Les membres de l'équipe du Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEE) ont donc évalué la performance environnementale des kiosques selon différents critères, pour un total possible de 30 points :

- Objets promotionnels (5 points);
- Distribution d'informations en papier ou carton (5 points);
- Montage/démontage et transport (10 points);
- Affichage (5 points);
- Aspect écoresponsable du kiosque (5 points).

Trois entreprises se sont vues attribuer une mention en reconnaissance de leurs efforts :

- **Mention Or :** RECYC-QUÉBEC, la Société québécoise de récupération et de recyclage;
- **Mention Argent :** Habitat, une entreprise de solutions environnementales;
- **Mention Bronze :** Circuit électrique d'Hydro-Québec, le premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques du Canada.

Mention Bronze : Circuit électrique d'Hydro-Québec. De gauche à droite : Mme Anne LaRue, Mme Nathalie Raymond, conseillère – Électrification des transports, direction du Développement des offres énergie et mobilité chez Hydro-Québec, Mme Carolyne Turgeon et Mme Mylène Guindon.

Cette édition restera mémorable, non seulement pour les discussions fructueuses sur les enjeux municipaux, mais aussi pour son ambiance festive qui a contribué à renforcer les liens au sein de la communauté municipale. Cet événement a démontré une fois de plus la capacité de la FQM à créer des rendez-vous uniques et enrichissants pour ses membres. ■

HUIT RÉSOLUTIONS POUR L'AVENIR DES RÉGIONS

Lors de la deuxième partie de l'assemblée annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui s'est déroulée le 30 septembre dernier dans le cadre du 81e Congrès de la FQM, huit résolutions ont été adoptées, abordant des questions cruciales pour le développement des régions.

1. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : LA NÉCESSITÉ DE PLANIFIER LA LUTTE

L'urgence climatique actuelle exige des actions coordonnées aux paliers municipal et régional. Cette résolution, votée à l'unanimité, appelle le gouvernement à soutenir financièrement les municipalités régionales de comté (MRC) pour analyser les effets des changements climatiques et élaborer des plans d'adaptation et de lutte. Elle préconise également le financement des services de transport collectif, un programme pour les infrastructures vertes, un soutien à la gestion de l'eau et à la protection des milieux naturels. Les membres de la FQM demandent également une révision législative pour renforcer la protection environnementale, la conversion énergétique des parcs de véhicules et des bâtiments municipaux, ainsi que des incitatifs financiers pour la protection du territoire agricole et des milieux naturels.

2. ÉTHIQUE, GESTION MUNICIPALE ET REDDITION DE COMPTES : VALORISER LE RÔLE DES ÉLUS·ES (VOLET REDDITION DE COMPTES)

Malgré le dépôt du rapport Perrault, *Faire confiance pour une reddition de comptes au service des citoyens* en 2015, l'augmentation de la charge administrative pesant sur les municipalités ne cesse d'augmenter année après année. Cette résolution vise donc à demander à la ministre des Affaires municipales de prendre des mesures concrètes pour alléger ce fardeau, notamment le regroupement des lois liées à la gestion contractuelle, une réorganisation du calendrier des obligations légales municipales et la création d'un groupe de travail pour évaluer les nouvelles obligations et redditions de comptes mises en place depuis la publication du rapport Perrault. Un rapport préliminaire est aussi prévu pour l'automne 2024, avec des recommandations précises pour un projet de loi prévu pour le début 2025.

3. ÉTHIQUE, GESTION MUNICIPALE ET REDDITION DE COMPTES; VALORISER LE RÔLE DES ÉLUS·ES (VOLET ÉTHIQUE)

Cette résolution rassemble les inquiétudes des membres concernant les nouvelles règles éthiques appliquées aux élus·es municipaux, telles que l'interdiction de tout intérêt dans les contrats municipaux et l'obligation de divulguer des intérêts financiers. Elle met en évidence les préoccupations concernant les conséquences potentiellement négatives de ces règles sur les élus·es entrepreneurs, pouvant entraîner des conflits d'intérêts et, également, la fermeture de commerces locaux. La FQM souhaite qu'une révision des articles 304 et 361 soit faite pour assurer une

Me Francçoise Mercure, responsable de la conformité, M. Jacques Demers, président, Me Sylvain Lepage, directeur général, et M. Pierre Châteauvert, directeur des politiques, tous au sein de la FQM, lors de la 2e partie de l'assemblée annuelle des membres, où 8 résolutions ont été adoptées pour continuer d'appuyer le développement des régions.

M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapedelaine et président du 81e Congrès, prenant la parole lors de l'assemblée annuelle des membres le samedi 30 septembre dernier.

meilleure gestion des fonds publics, permettre aux municipalités de soutenir les commerces locaux détenus par des élus·es, autoriser que des services techniques locaux soient fournis par des élus·es, reconnaître les accords antérieurs avec des entreprises liées à des élus·es, et, finalement, introduire des exceptions pour les ententes collectives et d'autres règles similaires. L'objectif de cette résolution est simple : maintenir la vitalité des entreprises locales tout en facilitant la participation des élus·es municipaux.

4. LES AIRES PROTÉGÉES; ATTEINDRE L'OBJECTIF DE 30 % DU TERRITOIRE

Nul ne peut contester l'importance de préserver la biodiversité. Par cette résolution, la FQM recommande au gouvernement du Québec de travailler en partenariat avec les MRC pour identifier les territoires à protéger et à restaurer, modifier la Loi pour garantir le respect des orientations de conservation dans l'aménagement du territoire, réviser le cadre législatif pour une meilleure protection des milieux naturels, soutenir financièrement, scientifiquement et techniquement les initiatives municipales pour la préservation des milieux naturels, promouvoir le reboisement rural et urbain, et encourager la création et le maintien de parcs régionaux. Ces mesures aideront à soutenir les efforts de protection de la biodiversité conformément aux engagements internationaux du Québec et renforceront la résilience des territoires face aux changements climatiques.

5. LE LOGEMENT : LA NÉCESSITÉ DE MOBILISER ET DE PLANIFIER

La crise du logement affecte actuellement toutes les régions du Québec. Pour la FQM, il est important d'agir rapidement pour résoudre ce problème qui a des impacts sociaux et économiques significatifs. Cette résolution demande que le gouvernement du Québec renforce le partenariat entre l'État et les municipalités pour équilibrer l'offre et la demande de logements, ainsi que de transférer aux municipalités et aux MRC les fonds négociés avec le gouvernement fédéral pour soutenir la construction de logements sociaux et abordables. Elle demande également de créer un nouveau volet du Fonds régions et ruralité (FRR) dédié à l'habitation pour augmenter l'offre de logements abordables, et d'accorder aux MRC le même pouvoir qu'ont les municipalités pour mettre en place des programmes d'aide financière à la construction et à la location de logements. Toutes ces mesures pourraient aider, à court et moyen termes, à contrer la crise du logement de manière efficace et en tenant compte des besoins locaux.

6. LA FORÊT - NOUVELLES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

La résolution de la FQM concernant la forêt est une base pour guider la politique forestière du Québec; elle met de l'avant l'importance vitale des forêts publiques et privées du Québec, non seulement pour l'économie, mais aussi pour la lutte aux changements climatiques. Les défis liés à la gestion forestière sont nombreux, c'est pourquoi la FQM recommande une autonomisation des communautés, une évaluation des processus de consultation existants ainsi que des investissements dans la recherche sur la vulnérabilité des forêts face aux changements climatiques. Les incendies de 2023 ont également démontré qu'un renforcement des capacités de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) était nécessaire. Finalement, on y demande un fonds de compensation pour les MRC pour assurer la protection des habitats du caribou.

7. LES MESURES D'URGENCE; MIEUX SOUTENIR LES ÉLUS·ES

Face à la croissance des événements climatiques extrêmes, les municipalités québécoises ont adopté une résolution visant à renforcer leur rôle dans la gestion des urgences. Elles demandent au gouvernement de moderniser les méthodes de communication entre les différents niveaux de gouvernement en intégrant davantage les municipalités régionales de comté (MRC) et les élus·es locaux dans la collecte et dans la diffusion d'informations pendant les situations d'urgence. De plus, elles appellent à des investissements rapides pour améliorer la résilience des infrastructures électriques et de télécommunication, ainsi qu'à une accélération des paiements et de l'administration des programmes d'aide aux municipalités après des catastrophes.

8. RESPECT DES ORIENTATIONS EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PAR LES MINISTÈRES, ORGANISMES ET SOCIÉTÉ D'ÉTAT QUÉBÉCOIS

À la suite de la lettre ouverte publiée en septembre et signée par le 1er vice-président de la FQM, l'assemblée a adopté à l'unanimité une résolution condamnant la décision du président de la Société des alcools du Québec (SAQ) de ne pas se conformer aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Cette résolution demande au gouvernement du Québec de sommer la SAQ de respecter ses orientations. De plus, la FQM a appelé à une modification urgente de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour garantir que toutes les entités gouvernementales, y compris les sociétés d'État, respectent les orientations, soulignant l'importance de l'harmonie dans l'action gouvernementale en aménagement du territoire. ■

Un groupe d'élus·es prenant la parole lors de la 2e partie de l'assemblée annuelle des membres le 30 septembre dernier.

CONGRÈS 2023 | FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

MERCI à nos partenaires

Présentateur du Congrès

Fonds d'assurance des municipalités du Québec

Événement écoresponsable

énergir

Salon affaires municipales

Hydro Québec

Partenaires majeurs

FONDS de solidarité FTQ

Québec

Partenaires

- Agence Well
- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Bélanger Sauvé
- Bell
- Bureau de la concurrence du Canada
- Cain Lamarre
- CN
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- Dunton Rainville - Avocats et notaires
- Laurentide Environnement
- Loranger Marcoux Avocats
- Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
- Mouvement des caisses Desjardins
- Municonseil avocats inc.
- Société de gestion des huiles usagées, la SOGHU
- Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.
- VARS, une division de Raymond Chabot Grant Thornton

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
28-30 SEPTEMBRE 2023

POUR TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE CONGRÈS, VISITEZ LE FQM.CA.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC-01
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone 418 651-3343
Sans frais 1 866 951-3343
Télécopieur 418 651-1127

fqm.ca

LE GRAND RETOUR DES RENDEZ-VOUS DU PRÉSIDENT DE LA FQM

Au cours de l'été, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a organisé une série de Rendez-vous du président dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de La Haute-Gaspésie et de l'Outaouais. Ces rencontres ont permis aux élus·es municipaux de dialoguer directement avec le président, M. Jacques Demers, sur leurs enjeux régionaux, mais aussi de renforcer les liens entre la Fédération et ses membres.

BAS-SAINT-LAURENT ET HAUTE-GASPÉSIE

C'est dans la magnifique région du Bas-Saint-Laurent que le président a débuté sa tournée en rencontrant les mairesses, maires, préfètes, préfets et directrices et directeurs généraux de plusieurs municipalités des MRC du Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques. Les discussions ont mis en lumière des opportunités pour améliorer les services de proximité dans le domaine de la santé, ainsi que de nouvelles possibilités de collaboration pour stimuler la croissance économique, notamment dans le développement de l'énergie éolienne.

En ce sens, la FQM a d'ailleurs rappelé son soutien aux regroupements communautaires impliqués dans le développement de projets d'énergies renouvelables. Cet accompagnement sur mesure a permis jusqu'à maintenant à plus de 25 regroupements à travers le Québec d'accroître leur autonomie et leurs compétences dans ce domaine.

Le deuxième arrêt du président a eu lieu à Mont-Joli, où il a échangé avec les élus·es des municipalités des MRC de La Mitis, de Rimouski-Neigette, de La Matapédia et de La Matanie. Les discussions ont porté sur différents sujets, tels que la desserte aérienne régionale, la collecte sélective et les orientations gouvernementales en matière d'aménagement. Les élus·es ont ainsi pu exprimer leurs préoccupations et discuter des politiques en cours.

Pour le troisième Rendez-vous, M. Demers a réuni les élus·es et directeurs généraux de la MRC de La Haute-Gaspésie autour d'une table ronde. Cette rencontre a été l'occasion de présenter le plan de développement touristique

des Chic-Chocs et de La Haute-Gaspésie, qui met en lumière les atouts de cette région. De plus, les participants ont discuté des solutions potentielles pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre dans le milieu municipal, un enjeu crucial pour assurer la qualité des services locaux.

OUTAOUAIS

Plus tard dans l'été, les Rendez-vous du président se sont déplacés dans la région de l'Outaouais, où M. Demers a d'abord rencontré les élus·es d'une dizaine de municipalités de la MRC de Papineau. Les discussions ont été productives, abordant des sujets tels que la modernisation du système de collecte sélective et l'adaptation des municipalités aux changements climatiques.

La deuxième rencontre s'est tenue à Gracefield, dans les bureaux de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, où le président de la Fédération a dialogué avec les élus·es municipaux des MRC du Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais et de La Vallée-de-la-Gatineau. Les échanges ont porté sur les engagements gouvernementaux sur la couverture du réseau cellulaire et la relance de l'économie locale pour assurer les services de proximité. L'exploration minière, les services d'urgence et la fiscalité municipale ont également été abordés.

M. Jacques Demers, qui est aussi maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, a souligné l'importance de ces rencontres en déclarant : « Je suis heureux d'avoir pu rencontrer nos élus·es et directeurs municipaux chez eux! Échanger sur les défis auxquels fait face le milieu municipal est nécessaire pour comprendre les réalités singulières de chaque région. Cela permet à la Fédération de mieux défendre les intérêts politiques et économiques des régions. »

Le président de la FQM, M. Jacques Demers (à droite), en compagnie du préfet de la MRC de Papineau et maire de Thurso, M. Benoit Lauzon (à gauche de M. Demers), et de certains élus·es et employés municipaux de la MRC lors du Rendez-vous du président qui s'est tenu à Thurso en août dernier.

La FQM remercie les élus·es municipaux du Bas-Saint-Laurent, de la Haute-Gaspésie et de l'Outaouais pour leur participation active aux *Rendez-vous du président*. Cette collaboration prometteuse ouvre la voie à des initiatives futures visant à renforcer ces régions et à les soutenir dans leur développement continu. ■

CAIN LAMARRE

PRÈS POUR ALLER LOIN | CAINLAMARRE.CA

NOUVELLE BOÎTE À OUTILS POUR SOUTENIR LES MUNICIPALITÉS DANS L'APPLICATION DE LA LOI 25

Le 22 septembre 2021, le projet de loi nº 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25), a été sanctionné et, depuis, les dispositions apportées par cette Loi débutent progressivement sur une période de trois ans, jusqu'en 2024. Le 22 septembre 2023 entraient en vigueur de nouvelles modifications qui s'appliquent, entre autres, aux organisations municipales.

Rappelons que ce projet de loi modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels au Québec afin qu'elles soient mieux adaptées aux nouveaux défis posés par l'environnement numérique et technologique actuel. C'est notamment le cas de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels,* RLRQ c. A -2.1 (Loi sur l'accès).

Parmi les nouvelles obligations en matière de protection des renseignements personnels en vigueur depuis le 22 septembre dernier, mentionnons :

1. Avoir établi des politiques et des pratiques encadrant la gouvernance des renseignements;
2. Réaliser une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée lorsque la Loi l'exige;
3. Respecter les nouvelles règles entourant le consentement à la collecte, à la communication ou à l'utilisation des renseignements personnels;
4. Détruire les renseignements personnels lorsque la finalité de leur collecte est accomplie, ou les anonymiser pour les utiliser à des fins sérieuses et légitimes;
5. Respecter les nouvelles obligations d'information et de transparence envers les citoyens;
6. Respecter les nouvelles règles de communication de renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée;
7. Respecter les nouvelles règles d'utilisation des renseignements personnels;
8. Prévoir les paramètres assurant le plus haut niveau de confidentialité du produit ou du service technologique offert au public;
9. Respecter les nouvelles règles entourant la collecte de renseignements personnels concernant un mineur;
10. Respecter le droit à la cessation de la diffusion, à la réindexation ou à la désindexation;
11. Respecter les nouvelles règles de communication des renseignements personnels facilitant le processus de deuil.

UNE BOÎTE À OUTILS COMPLÈTE

Afin de soutenir les membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans ce processus, le Service d'assistance juridique (SAJ) de la FQM a produit une boîte à outils conçue spécialement pour les municipalités assujetties à la Loi 25.

Il s'agit de ressources pouvant être utilisées comme aide-mémoire dans le processus d'implantation des nouvelles règles de gouvernance et dans la mise en œuvre des actions à prendre en matière de protection des renseignements personnels.

Outils disponibles

- Guide d'implantation des règles de gouvernance et des actions à prendre;
- Modèle – Inventaire renseignements personnels;
- Modèle – Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;
- Modèle – Politique de confidentialité;
- Modèle – Procédure de gestion des incidents de confidentialité;
- Registre des incidents de confidentialité.

Les documents sont disponibles au format Word pour permettre aux municipalités de les personnaliser facilement à leur image.

Consultez la boîte à outils sur le site Web de la FQM[1] ou dans l'Espace Assurés[1] du site Web du Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

Pour plus d'information sur la Loi 25 et sur les obligations des municipalités à son égard, contactez les avocats du SAJ de la FQM à saj@fqm.ca. ■

[1] fqm.ca/services/assistance-juridique
[2] fondsfqm.ca/connexion/

BAPE
LA PARTICIPATION CITOYENNE ANCRÉE DANS SA MISSION DEPUIS 45 ANS

À l'aube de son 45e anniversaire, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) reste bien ancré sur la vision qui a mené à sa création le 21 décembre 1978. Récemment nommé à la présidence de l'organisme phare de la consultation publique, M. Alain R. Roy compte suivre les traces de son fondateur, le premier à occuper le poste de ministre de l'Environnement au Québec, Marcel Léger. Comme pour lui, le citoyen est un partenaire indispensable dans le processus de prise de décisions concernant les projets susceptibles d'avoir un impact majeur sur l'environnement.

« Le caractère unique du BAPE est qu'il est le seul organisme qui permet aux citoyens d'exercer leur droit de parole en prenant part aux décisions qui les concernent, explique-t-il. C'est une institution dont la raison d'être demeure toujours aussi pertinente après 45 ans puisqu'elle incarne l'idéal de la démocratie participative au Québec. »

Expert en éthique et en déontologie, le nouveau président du BAPE possède un parcours professionnel riche et inspirant. Après une maîtrise en histoire, M. Roy a complété un baccalauréat et une maîtrise en droit. Au cours de sa carrière, il a principalement œuvré dans le monde municipal, que ce soit comme secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Placide, greffier à la Ville de Lac-Brome, greffier de la MRC des Maskoutains et secrétaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal. Depuis 2017, il était juge administratif et membre de la Commission municipale du Québec.

UNE PASSION POUR LE CONTACT AVEC LE PUBLIC

« J'ai fait au moins une cinquantaine de consultations publiques au fil de ma carrière, relate-t-il en partageant sa passion pour le contact avec le public. Dans le monde municipal, quand on est greffier ou secrétaire d'arrondissement, c'est à nous que revient la tâche d'organiser des consultations publiques. C'est là que j'ai réalisé que c'est un art de rejoindre le public et, à ce chapitre, le BAPE possède une expertise singulière qui a de quoi nous rendre tous très fiers. »

« La participation citoyenne est au cœur de la mission du BAPE, elle fait partie de son ADN, affirme-t-il sans détour en évoquant quelques données probantes. Depuis sa création, le Bureau a tenu près de 3 000 séances publiques de consultation qui ont permis à plusieurs centaines de milliers de personnes de participer. Au cours des quelque 375 consultations publiques tenues, ce sont plus de 16 000 mémoires qui ont été présentés par des personnes, des groupes, des organismes ou des municipalités. »

Le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, M. Alain R. Roy.
Crédit photo : Shirley Bishop

INFORMER, CONSULTER, ENQUÊTER ET AVISER

Le BAPE joue quatre rôles majeurs : il informe et consulte la population, il enquête et avise afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Les constats et avis contenus dans les rapports de ses commissions d'enquête sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux écologiques, sociaux et économiques ainsi que les préoccupations exprimées par la population. D'ailleurs, chaque rapport contient un chapitre réservé aux points de vue citoyens.

« Que ce soit lors d'audiences publiques ou de consultations ciblées, les opinions émises par les participantes et participants sont prises en compte, poursuit M. Roy. Elles permettent d'enrichir l'analyse et de compléter l'enquête faite par les commissions. Par leurs questions et leurs préoccupations, les citoyennes et citoyens peuvent apporter un éclairage soulevant de nouveaux enjeux et faire évoluer le regard de la commission sur le projet et sur sa justification. »

Pour lui, il est important que les gens sachent qu'ils peuvent faire une différence et qu'ils ont du pouvoir. « Le pouvoir citoyen s'étend encore plus largement lors des périodes d'information publiques », explique-t-il en mentionnant qu'il suffit alors d'une seule personne pour amener le ministre à confier au BAPE un mandat d'audience publique, de consultation ciblée ou de médiation.

UNE MISSION BASÉE SUR LA CONFIANCE

La capacité du BAPE à réaliser sa mission est directement liée à la confiance que lui accordent la population et les autorités. C'est aussi ce qui lui confère sa légitimité. La confiance du public envers l'institution est aussi un enjeu que le nouveau président prend très au sérieux.

« Le fonctionnement du BAPE a plusieurs similitudes avec celui de la Commission municipale. Sa structure de gouvernance et son type de fonctionnement, particulièrement les commissions d'enquête, qui ressemblent quelque peu à une fonction juridictionnelle, reposent sur une autonomie à l'abri de toute influence externe. Pour y parvenir, il est nécessaire de respecter les devoirs et les responsabilités en matière d'éthique et de déontologie, deux fondements essentiels pour maintenir la confiance du public envers l'institution. »

Puisqu'il existe une corrélation positive entre la confiance accordée et le taux de notoriété, M. Roy entend contribuer à faire rayonner le BAPE au cours des 5 prochaines années. « Il faut bien expliquer nos rôles et s'assurer d'offrir les conditions propices à une participation diversifiée et inclusive. Aussi, dans le contexte actuel où l'on observe une montée de la désinformation, de la polarisation, du cynisme et de la méfiance envers les institutions, il est essentiel pour le BAPE de tout mettre en œuvre pour favoriser la participation publique. »

Dans le but de mieux faire connaître son rôle, de favoriser et de diversifier la participation, le BAPE a développé de nouveaux outils de communication et mis en place de nouveaux moyens pour faciliter la participation publique. Par exemple, une plateforme numérique offrant un large éventail de moyens pour participer a notamment été mise en ligne. La transmission de documents est simplifiée et les moyens pour exprimer un point de vue sont élargis. Aussi, bien qu'il demeure fondamental pour le BAPE de se déplacer et d'aller à la rencontre des communautés susceptibles d'accueillir un projet, les séances publiques sont désormais toutes tenues en mode hybride.

Enfin, l'arrivée du nouveau président sera marquée par un renforcement des partenariats afin de partager l'expertise développée par le BAPE en matière de consultation citoyenne. Un premier rendez-vous est prévu le 30 janvier 2024 à Québec. Ce sera l'occasion de partager les bonnes pratiques avec d'autres organismes publics voués à la consultation et à la participation publique, dont les organisations municipales. ■

id. concerto

pour une gestion efficace et numérique de vos comités

id. écho

une solution en mobilisation et moyens de secours

Tarif préférentiel pour les municipalités et MRC membres de la FQM

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONTACTEZ-NOUS!

info@fqm.ca | 1 866 951-3343

fqm.ca/services/informatique-municipale

LETTRES ATTACHÉES
DES ATELIERS D'AUTOMNE TRÈS COURUS

Cet automne avaient lieu les deux premiers ateliers de la nouvelle saison du projet de valorisation de la langue française, *Lettres attachées.* À distance ou en présentiel, dans une bibliothèque participante, des adultes des quatre coins du Québec ont pu s'initier à la création d'une bande dessinée avec l'auteur Michel Rabagliati et d'un court texte littéraire avec la romancière Jocelyne Saucier. Rires, bonne humeur et créativité étaient au rendez-vous!

MICHEL RABAGLIATI À QUÉBEC

Le 23 septembre dernier, les amoureux du 9e art se sont donné rendez-vous à la Maison de la littérature de Québec pour assister à un atelier créatif en compagnie du célèbre bédéiste Michel Rabagliati, auteur, notamment, de la série *Paul.*

Comme tous les autres ateliers de *Lettres attachées,* celui-ci était diffusé en simultané dans des dizaines de bibliothèques publiques à travers le Québec. Grâce à la technologie, des participants de nombreuses régions, notamment des Laurentides, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et même du Nord-du-Québec, ont pu se joindre à l'activité.

L'atelier a commencé par une entrevue d'une trentaine de minutes entre l'animateur et ambassadeur du projet, Nicolas Ouellet, et le bédéiste. Au cours de cet entretien, l'artiste a parlé de ses inspirations, du style graphique de son œuvre et des étapes de création d'une bande dessinée, en plus de répondre aux questions du public.

Ensuite, Nicolas Ouellet a cédé sa place à la médiatrice culturelle Caroline Barber qui a invité les participants à réaliser quelques exercices d'écriture en vue de concevoir leur

propre planche de bande dessinée. Pour l'occasion, Michel Rabagliati avait réalisé une planche originale dont les bulles étaient vides.

APPRENDRE L'ART DU ROMAN AVEC JOCELYNE SAUCIER

Après avoir visité la région de la Capitale-Nationale, l'équipe de *Lettres attachées* a mis le cap sur l'Abitibi-Témiscamingue. Le 21 octobre, l'animateur Nicolas Ouellet a accueilli la romancière Jocelyne Saucier à la bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda pour un atelier de deux heures. Une fois de plus, l'événement était retransmis en simultané dans des dizaines de bibliothèques publiques à travers le Québec.

Durant l'entrevue avec Nicolas Ouellet, l'autrice d'*Il pleuvait des oiseaux* est revenue sur plusieurs de ses œuvres, en plus de parler de son processus créatif et de présenter ses sources d'inspiration. Elle a aussi répondu aux questions du public.

Durant la deuxième portion de l'activité, les participants ont réalisé plusieurs exercices d'écriture (choix du personnage, construction de l'histoire, type de narration, etc.) en vue de créer une courte histoire.

DES PRIX À GAGNER

À la fin de chacun des ateliers, les participants pouvaient soumettre leur œuvre sur le site Web[1] de *Lettres attachées*. La personne dont l'œuvre avait reçu le plus grand nombre de mentions « J'aime » remportait une carte-cadeau de 500 $ échangeable dans une librairie du réseau Les libraires ou sur leslibraires.ca.

Pour ajouter à la nouveauté de cette 2e édition, des prix de présence aux ateliers, en personne ou dans une bibliothèque connectée à distance, sont remis lors de chaque atelier.

IL EST ENCORE TEMPS D'INSCRIRE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Ouverts aux adultes de 18 ans et plus, les ateliers de *Lettres attachées* se poursuivront jusqu'au printemps prochain. Des artistes comme le dramaturge Jean Marc Dalpé, l'auteur-compositeur-interprète Louis-Jean Cormier et la chroniqueuse et autrice Catherine Éthier compteront parmi les artistes invités. Si ce n'est déjà fait, vous pouvez inscrire votre bibliothèque à un ou plusieurs de ces ateliers. ■

[1] lettresattachees.ca

L'auteur Michel Rabagliati entouré des participants de l'atelier consacré à la bande dessinée, le 23 septembre dernier.

Jade Coderre, avocate en droit municipal
Cain Lamarre

LORSQUE LA FISCALITÉ ET L'ENVIRONNEMENT S'ALLIENT

La taxe foncière constitue la principale source des revenus municipaux. Or, d'autres outils fiscaux exercent une influence plus directe sur le comportement des citoyens. Dans une ère où les enjeux environnementaux ne cessent de se multiplier, la diversification des sources de revenus et l'utilisation efficace des pouvoirs fiscaux contribuent à l'atteinte des objectifs environnementaux des municipalités.

La refonte législative de 2017[1] a fait croître le coffre à outils des municipalités en leur conférant un pouvoir général de taxation[2] et celui d'exiger des redevances[3]. Ces amendements ont amené certaines municipalités à innover en imposant une taxe supplémentaire visant à influencer certains comportements dans le but de réduire l'empreinte écologique et d'améliorer la qualité de l'environnement. Or, plusieurs s'interrogent encore quant à la meilleure façon de générer des revenus tout en contribuant à la protection environnementale.

Le pouvoir général de taxation permet aux municipalités d'imposer toute taxe, pourvu qu'il s'agisse d'une taxe directe et que les critères législatifs soient respectés[4]. Il faut néanmoins faire preuve de créativité. L'imposition d'une taxe générale sur les grands espaces de stationnement est une manière rentable de combiner le financement des fonds environnementaux et de limiter concrètement les dommages occasionnés par la multiplication de tels espaces.

Par exemple, la ville de Laval a récemment instauré une telle taxe[5]. Par cette initiative, la ville espère amener les commerçants à végétaliser leur espace respectif, contribuant ainsi au développement des espaces verts au cœur de la ville.

La redevance crée, pour sa part, un régime de règlementation lequel vise à influencer le comportement des citoyens afin de favoriser notamment des objectifs à caractère environnementaux. Une fois les redevances perçues, elles sont versées dans un fonds créé à cet effet[6].

À titre d'illustration, la municipalité de Prévost est la première à avoir mis sur pied un système de redevances sur les produits à usage unique en 2022. Les commerçants doivent payer une redevance pour chaque produit non réutilisable qu'ils vendent ou fournissent[7]. Ces redevances sont ensuite versées dans le fonds pour la consommation responsable, lequel vise à réduire le volume de matières résiduelles et à développer des habitudes de consommation plus écologiques.

Une municipalité pourrait également élaborer un système de redevance en imposant une redevance sur les lieux utilisés comme site de remblai.

Bien que ces exemples soient inspirants, les municipalités doivent demeurer vigilantes. Rappelons-nous que la Ville de Percé avait imposé à ses commerçants de percevoir une redevance en son nom, ce que la Cour supérieure a considéré comme étant illégal[8].

En somme, certaines municipalités ont entrepris de telles initiatives, mais les nouveaux pouvoirs en matière de financement demeurent peu exploités, limitant le nombre d'exemples disponibles. Néanmoins, celles-ci ne doivent pas hésiter à consulter leurs conseillers juridiques afin d'explorer de quelles façons innovantes elles pourraient mettre à profit ce pouvoir important, tout en devenant un levier de changement pour l'environnement. ■

[1] Projet de loi nº 122 : *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.*
[2] *Code municipal,* RLRQ C-19, article 1000.1.
[3] *Id.,* article 1000.6.
[4] Id. art. 1000.1.
[5] Site Internet de Laval
[6] *Id.,* article 1000.8.
[7] *Règlement 779 relatif à la vente et à la fourniture de contenants, emballages et autres objets à usage unique ou individuel par certains commerçants*
[8] 2023 QCCS 2178

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉFENSE D'UN ÉLU·E – LA MUNICIPALITÉ N'A PAS TOUJOURS L'OBLIGATION DE REMBOURSER[1]

Me Martin Bouffard, avocat associé
Morency, Société d'avocats

M. Béliveau, qui a été maire de la Municipalité de Lacolle (la Municipalité) de 2013 à 2017, a fait l'objet de procédures devant la Commission municipale du Québec (CMQ) en 2016 pour 159 manquements à l'éthique et à la déontologie en matière municipale. Il a finalement été jugé que 9 de ces 159 manquements étaient fondés. La Municipalité lui réclame le remboursement d'une partie des honoraires qu'elle a payés.

En vertu de l'article 711.19.1 du *Code municipal du Québec* (CM), la municipalité doit assumer la défense du membre du conseil de la municipalité qui est défendeur, intimé ou accusé dans le cadre d'une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur des actes ou omissions survenus dans l'exercice de ses fonctions. En vertu de l'article 711.19.2 CM, il existe toutefois la possibilité pour la Municipalité d'en demander le remboursement, en tout ou en partie. Deux conditions doivent être cumulées pour l'octroi d'un tel remboursement.

Premièrement, il doit s'agir d'un des cas visés au premier alinéa de l'article 711.19.2 CM, notamment lorsque l'acte ou l'omission qui a fondé la procédure constitue une faute lourde, intentionnelle ou séparable de l'exercice des fonctions du membre du conseil.

La Cour rappelle qu'une « faute séparable des fonctions » survient lorsqu'une personne qui occupe une fonction donnée pose un geste qui se situe hors du cadre de l'exercice normal des fonctions qu'elle occupe et précise qu'il faut examiner la finalité de ce geste ainsi que sa pertinence au regard des affaires municipales.

Deuxièmement, la demande doit être justifiée à la lumière des objectifs mentionnés à la Loi pour que la municipalité puisse obtenir le remboursement. La Cour explique qu'il faut « prendre en considération et pondérer l'un par l'autre » les deux objectifs suivants : 1) la personne visée doit être « raisonnablement protégée contre les pertes financières qui peuvent découler des situations dans lesquelles la place l'exercice de ses fonctions » et 2) « les deniers de la municipalité ne doivent pas servir à protéger une telle personne contre les pertes financières qui résultent d'une inconduite sans commune mesure avec les erreurs auxquelles on peut raisonnablement s'attendre dans l'exercice des fonctions d'une telle personne ».

Concernant le manquement relatif au conflit d'intérêts reproché à M. Béliveau, la Cour est d'avis que la Municipalité est justifiée de réclamer le remboursement des frais de défense y afférents. En effet, le comportement de M. Béliveau qui a participé aux discussions en lien avec une question relative à la taxation de l'un de ses immeubles, alors qu'il était pleinement conscient qu'il était en conflit d'intérêts, constitue une faute lourde. En ce qui concerne le deuxième critère, la Cour est d'avis que le second objectif doit prévaloir et que le degré d'inconduite de M. Béliveau justifie la demande de remboursement de la Municipalité.

Concernant les autres manquements reprochés à M. Béliveau, la Cour est d'avis qu'il n'y a ni faute intentionnelle, ni faute lourde, ni faute séparable des fonctions. Essentiellement, la CMQ reproche à M. Béliveau de s'être immiscé dans des fonctions qui n'étaient pas les siennes, mais qui relevaient plutôt des employés municipaux, et d'avoir alors fait assumer certaines dépenses afférentes pour la Municipalité. La Cour est d'avis que ces agissements constituent des manquements déontologiques de la part de M. Béliveau, mais conclut toutefois que de tels gestes ne sont pas séparables des fonctions d'un élu·e.

Ainsi, la Cour conclut que seuls les frais de défense relatifs au manquement concernant le conflit d'intérêts devraient être remboursés.

Par conséquent, comme on peut le constater, la Cour reconnaît l'importance qu'un élu·e puisse être protégé contre les pertes financières découlant de l'exercice de ses fonctions même lorsque celui-ci pose des gestes qui contreviennent à son Code d'éthique et de déontologie.

La Cour rappelle toutefois que ce principe comporte des limites et que des comportements insouciants et dénotant de la négligence grossière de la part d'un élu·e ne sont pas couverts par l'obligation de la municipalité de supporter les frais découlant d'un tel geste. ■

[1] Municipalité de Lacolle c. Roland-Luc Béliveau, 2023 QCCS 3260

Municipalité québécoise à l'aube de l'hiver

DOSSIER : FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS ET FISCALITÉ

Afin d'offrir des services publics de qualité à leurs communautés, les municipalités québécoises doivent non seulement assurer le maintien de leurs actifs, mais aussi mettre en branle des projets d'envergure. Or, en raison de la structure financière établie, les organisations n'ont pas les moyens de leurs ambitions et toutes les sphères d'activités municipales sont affectées par le manque de financement et un régime fiscal déficient. Pour assurer l'avenir de nos régions, une nouvelle ère doit voir le jour, tant en ce qui a trait à l'encadrement financier et fiscal qu'à la relation entre les municipalités et Québec.

REVOIR L'ENCADREMENT FINANCIER DES MUNICIPALITÉS

La bonne gestion des fonds publics est au centre du mandat des élus·es municipaux. Les municipalités québécoises ont plusieurs sources de revenus, notamment la fiscalité foncière, les transferts provenant de Québec, les frais et les tarifs imposés en échange de services rendus à la population ainsi qu'une portion de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Ainsi, si une part des revenus des municipalités provient, de manière indirecte, de la TVQ, celles-ci n'ont toutefois aucun contrôle sur le taux imposé. C'est le gouvernement qui a le gros bout du bâton en ce qui a trait à cette portion du financement.

La fiscalité foncière est la source de revenus la plus malléable pour les municipalités, puisque les taux sont déterminés par les conseils et les sommes sont perçues directement. Rappelons toutefois que les bâtiments qui sont propriétés du gouvernement du Québec ne sont pas assujettis aux taxes municipales. Cette structure n'offre pas beaucoup de flexibilité aux municipalités pour augmenter leurs revenus afin d'être en mesure de répondre aux demandes grandissantes de leurs citoyens. Elles peuvent hausser les coûts des services ou augmenter la taxe foncière.

SURVOL DES PRINCIPAUX ENJEUX ACTUELS

Contexte économique

Le contexte économique actuel, marqué par une forte inflation dans tous les secteurs d'activité, met en évidence le déséquilibre réel qui existe entre les revenus des gouvernements du Canada et du Québec par rapport au municipal. En effet, contrairement aux autres paliers de gouvernement, les revenus des municipalités ne sont pas influencés par l'augmentation des taux d'intérêt. D'un autre côté, l'ensemble des dépenses qu'elles ont à engendrer pour assurer la continuité des services aux citoyens augmente en flèche.

La hausse des prix du carburant et des matériaux de construction ainsi que l'augmentation constante des taux d'intérêt sur les emprunts ont un impact

majeur sur les municipalités et leur capacité à exercer leur rôle de gouvernement de proximité.

Puisque le financement des projets d'envergure se fait majoritairement grâce à l'émission de titres d'emprunts sur les marchés financiers, il va sans dire que les conditions de financement sont particulièrement importantes.

En plus de l'augmentation des coûts des opérations courantes, les dépenses en lien avec la lutte aux changements climatiques, l'aménagement du territoire et les problématiques sociodémographiques doivent être prises en considération.

Le contexte économique actuel, marqué par une forte inflation dans tous les secteurs d'activité, met en évidence le déséquilibre réel qui existe entre les revenus des gouvernements du Canada et du Québec par rapport au municipal.

Changements climatiques

Si la situation économique que nous vivons actuellement pose un problème majeur pour les municipalités du Québec, les impacts des changements climatiques sont également très préoccupants.

Les feux de forêt et les inondations majeures qui ont marqué l'été 2023 ont poussé les municipalités aux premières lignes pour faire face aux impacts bien concrets des changements climatiques. Bien que les élus·es municipaux et leurs communautés aient su faire preuve de résilience et d'initiative pour passer à travers ces épreuves, cela a démontré le besoin criant d'adapter tant les infrastructures que les façons de faire.

Le statu quo n'est plus une option et les élus·es sont prêts à soutenir les efforts de lutte aux changements climatiques. Il doit toutefois y avoir une vision globale à long terme et cela implique un changement au niveau du financement et un plus grand soutien de Québec.

Le statu quo n'est plus une option et les élus·es sont prêts à soutenir les efforts de lutte aux changements climatiques.

PACTE FISCAL : L'IMPORTANCE DES RELATIONS AVEC QUÉBEC

Tous les cinq ans, un pacte fiscal est négocié entre Québec et les municipalités pour repenser les transferts qui seront distribués ainsi que le partage des pouvoirs de perception.

La dernière de ces négociations s'est conclue en 2019 et portait sur la période 2020-2024. En plus des éléments reconduits de l'entente précédente, une somme équivalente à un point de pourcentage de la TVQ a été ajoutée aux transferts, et des fonds pour le développement local et régional ont été mis en place.

Les principaux gains issus des négociations sur le dernier pacte fiscal 2020-2024 étaient l'ajout du transfert d'une somme équivalente à un point de pourcentage de la taxe de vente du Québec (TVQ) et la mise en place du Fonds régions et ruralité qui vise à soutenir le développement local et régional. Depuis 2020, le monde municipal aura bénéficié de gains de 1,2 G$ grâce à cette entente, permettant à l'ensemble des municipalités du Québec de s'adapter aux nouvelles réalités auxquelles elles doivent faire face.

Au moment d'écrire ces lignes, la Fédération est en négociation avec le gouvernement pour renouveler le pacte. Comme le président du conseil d'administration, M. Jacques Demers, l'a déclaré lors du Congrès annuel de la FQM en septembre dernier, la FQM a fait le choix de ne pas négocier sur la place publique et de ne pas publiciser le contenu la nouvelle entente. Toutefois, il a été clair sur un point : la FQM refusera tout retour en arrière sur les acquis du Pacte 2020-2024 et les discussions devront se conclure de façon avantageuse pour nos régions.

Les négociations sont sur la bonne voie et nous aurons l'occasion de présenter la nouvelle entente dans les prochains mois.

PROGRAMMES DE FINANCEMENT : FAVORISER LA QUALITÉ PLUTÔT QUE LA QUANTITÉ

De nombreux programmes d'aide financière sont disponibles pour aider les municipalités à se financer, mais ceux-ci sont souvent peu flexibles et mal adaptés aux différentes réalités des municipalités du Québec. Le gouvernement doit miser sur la qualité des programmes plutôt que sur la quantité et les programmes des différents ministères doivent être mieux arrimés afin d'optimiser les processus et d'assurer que les fonds vont aux bons endroits.

De plus, certaines situations exceptionnelles nécessitent plus de fluidité et de souplesse. C'est le cas notamment pour les besoins majeurs en matière d'habitation et de logements abordables. Le gouvernement doit rendre disponible un financement supplémentaire rapidement et assouplir les règles pour répondre aux réalités régionales.

En ce qui a trait au financement du transport en commun, l'ensemble du monde municipal réclame une solution pérenne pour assurer les services en place et développer un réseau interurbain fiable.

Le gouvernement doit rendre disponible un financement supplémentaire rapidement et assouplir les règles pour répondre aux réalités régionales.

Afin d'assurer un avenir prospère pour toutes les communautés du Québec, il est essentiel d'établir une structure de financement équitable et durable qui tiendra compte des responsabilités de chacun. ■

Mieux consommer l'électricité, ça rapporte.

Intégrer des solutions d'efficacité énergétique et de gestion de la demande de puissance dans les arénas, casernes, stations de pompage et autres bâtiments municipaux, c'est un moyen à la portée des municipalités de contribuer à l'effort collectif pour mieux consommer, tout en réduisant leur facture d'électricité.

Apprenez-en plus sur nos offres et appuis financiers.
hydroquebec.com/programmes-outils/municipalites

REDDITION DE COMPTES
BESOIN DE PLUS DE SOUPLESSE

L'objectif de la reddition de comptes pour les organisations municipales est d'assurer que les affaires publiques soient gérées de façon transparente et responsable. Il s'agit d'un principe de base de la démocratie en ce qu'il permet à la population de contrôler le travail des élus·es. Il est cependant important de distinguer les différents niveaux de reddition de comptes.

Les municipalités du Québec doivent d'abord et avant tout rendre des comptes envers les citoyens. Toutefois, au fil des ans, la reddition de comptes envers les différents ministères a pris une ampleur démesurée et une rigidité difficile à gérer, particulièrement pour les petites municipalités. Cela peut avoir des effets néfastes sur les services offerts à la population, puisque des ressources doivent être allouées pour remplir les nombreux formulaires et déclarations nécessaires pour répondre à leurs obligations légales et réglementaires.

De plus, une municipalité qui tarderait à transmettre certains documents, notamment les états financiers, aux ministères pourrait voir retardées ses compensations tenant lieu de taxes, ses remboursements de TVQ ou ses subventions. Cela viendrait certainement poser un problème de liquidité et mettrait en péril des services ou des projets. Dans son plus récent Rapport sur la transmission des rapports financiers [1], la Commission municipale du Québec (CMQ) indique que les municipalités les plus retardataires sont celles qui recensent moins de 1000 habitants, et donc celles qui sont les plus vulnérables au manque de liquidité.

ENCORE DU CHEMIN À PARCOURIR

En 2015, le rapport *Faire confiance - Pour une reddition de comptes au service des citoyens* [2] (Rapport Perreault) a démontré que les municipalités sont aux prises avec un fardeau administratif considérable. En 2016, Pierre Moreau, alors ministre des Affaires municipales, assurait au monde municipal qu'il s'en inspirerait pour adopter sa politique gouvernementale sur la reddition de comptes des municipalités.

Mis en place en 2020, le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 laissait lui aussi présager une diminution des obligations municipales.

Malgré tout, le fardeau administratif a continué d'augmenter et de se complexifier. Depuis le Rapport Perrault, plus de 47 projets de loi et 68 règlements ont ajouté environ 90 obligations et redditions de comptes pour les municipalités.

Bien que le monde municipal salue les efforts du gouvernement, la réalité actuelle démontre que le fardeau est encore beaucoup trop lourd. Il est donc nécessaire de relancer les travaux d'allègement conformément aux conclusions du Rapport Perreault.

Le fardeau administratif a continué d'augmenter et de se complexifier. Depuis le Rapport Perreault, plus de 47 projets de loi et 68 règlements ont ajouté environ 90 obligations et redditions de comptes pour les municipalités.

PLUS DE SOUPLESSE, MOINS DE PAPERASSE

Lors de la dernière assemblée annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ceux-ci ont voté à l'unanimité une résolution recommandant à la ministre des Affaires municipales des solutions concrètes pour permettre aux municipalités d'exercer leur rôle de gouvernement de proximité efficacement tout en assurant le respect de leurs obligations. Parmi celles-ci, notons :

- Ajuster le calendrier des obligations légales et réglementaires afin qu'il soit mieux adapté à la réalité des municipalités;
- Ajuster la nomenclature pour regrouper tous les articles de loi traitant de la gestion contractuelle afin d'améliorer significativement le temps passé à faire les vérifications préalables à l'octroi d'un contrat municipal;
- Mettre en place un groupe de travail dont le mandat serait d'établir un bilan des obligations ayant été ajoutées depuis la publication du Rapport Perreault en 2015.

La situation actuelle nécessite de prendre le temps de bien faire les choses. Le gouvernement doit s'asseoir avec les organisations municipales afin de trouver des solutions à long terme pour faciliter la reddition de comptes. ■

[1] Commission municipale du Québec (CMQ), Rapport sur la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, mars 2022

[2] Groupe de travail sur la simplification des redditions de comptes des municipalités au gouvernement, Rapport - Faire confiance pour une reddition de comptes au service des citoyens, octobre 2015

LE SERVICE EN **RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL** VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

Notre équipe de professionnels peut vous aider en matière de :

- Recrutement
- Gestion des employés ou situations problématiques
- Analyse de climat de travail
- Gestion des relations du travail
- Rédaction de contrats de travail, politiques de conditions de travail, etc.
- Rémunération
- Équité salariale
- Interprétation et négociation d'une convention collective

N'hésitez pas à faire appel à nous en composant le **1 866 951-3343** ou par courriel à **rhrt@fqm.ca.**

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

porte-parole DES RÉGIONS

ENTENTES INTERMUNICIPALES : DES INITIATIVES PAYANTES

À titre de gouvernements de proximité, les municipalités sont appelées à fournir des services de plus en plus diversifiés. Dans ce contexte, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités s'avère un choix judicieux pour des municipalités qui veulent se doter de services de qualité à moindres coûts.

UN OUTIL POUR SIMPLIFIER LA GESTION

Les ententes intermunicipales viennent répondre à ce besoin et permettent aux organisations de travailler ensemble pour mieux répondre aux besoins de leurs citoyens et de maximiser l'efficacité de leurs ressources.

En effet, en s'alliant, les municipalités peuvent réduire les coûts, bénéficier d'économies d'échelle, optimiser l'utilisation des ressources, accroître l'efficacité des services publics et répartir les responsabilités pour que chacune se concentre sur ses forces, réduisant ainsi les dépenses administratives.

Elles peuvent prendre différentes formes en fonction des besoins des municipalités et des régions. Il peut s'agir, entre autres, d'ententes de partage de services et de développement économique, pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées ou pour les services de transport en commun.

Finalement, les ententes intermunicipales peuvent également contribuer à attirer des financements supplémentaires, puisqu'elles peuvent rendre les municipalités éligibles à des subventions ou à un financement supplémentaire. C'est notamment le cas du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM), administré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), qui vise à favoriser les regroupements municipaux volontaires ainsi qu'à diminuer les irritants et l'impact financier liés aux dépenses extraordinaires occasionnées par un regroupement.

QUELQUES CAS PROBANTS

Partage de services d'incendie

La Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, qui a vu le jour en 2005 et dessert les municipalités de Bonsecours, de Lawrenceville, de Maricourt, de Racine, du Canton de Valcourt et la ville de Valcourt, a pour rôle de coordonner les services d'incendie et d'assurer la protection des citoyens.

Elle permet aux municipalités de collaborer pour garantir une meilleure sécurité aux citoyens tout en réduisant les coûts.

Transport en commun

Dans le but d'améliorer la mobilité sur le vaste territoire de la région, les élus·es ont décidé en 2010 de régionaliser le transport collectif en créant le Réseau de transport collectif Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (RéGÎM), qui regroupe un représentant municipal de chaque MRC.

L'entente a contribué à améliorer la mobilité des citoyens en permettant des déplacements plus fluides. Elle a également permis d'optimiser les itinéraires et d'offrir des tarifs intégrés pour rendre le transport en commun plus accessible et attrayant.

Gestion des déchets

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, créée en 1992, regroupe 25 villes et municipalités, réparties dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides. Elle a pour mission d'assurer la gestion des matières résiduelles et de réduire l'enfouissement.

Cette entente a permis d'optimiser la collecte, le tri, le recyclage et l'élimination des déchets, réduisant les coûts engendrés par chaque partie prenante.

Les ententes intermunicipales ont comme avantage majeur qu'elles sont adaptées aux besoins et aux circonstances spécifiques de chaque région.

Les ententes intermunicipales ont comme avantage majeur qu'elles sont adaptées aux besoins et aux circonstances spécifiques de chaque région. Elles peuvent varier en taille et en complexité, mais elles contribuent toujours à améliorer l'efficacité, à rationaliser les coûts et à fournir de meilleurs services aux citoyens. ■

Le Complexe environnemental de la Rouge, un organisme municipal regroupant 25 municipalités.

ENTRETIEN AVEC

Julie Beaudoin, directrice générale des infrastructures d'eau
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

PRIMEAU 2023 : LES IMPACTS DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES MUNICIPALITÉS

En avril dernier, la ministre des Affaires municipales annonçait la nouvelle mouture du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU). Plusieurs modifications importantes y ont été apportées, dont des éléments d'aménagement du territoire et d'écoresponsabilité. La directrice générale des infrastructures d'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Julie Beaudoin, explique les impacts de ces modifications pour les municipalités.

PRIMEAU 2023 : C'EST QUOI?

Le programme PRIMEAU 2023 vise la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées. Une enveloppe financière de 2,4 milliards de dollars sur 10 ans y est rattachée. Le programme se divise en deux volets. Le premier concerne les infrastructures d'eau et comprend deux sous-volets, l'un pour les études préliminaires et plans et devis et l'autre pour la réalisation des travaux. Le deuxième volet est destiné au renouvellement de conduites d'eau.

Dans le contexte de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) et face aux enjeux environnementaux, il s'avérait judicieux de revoir le programme de financement des travaux d'infrastructures en eau en fonction des capacités, tant financières qu'humaines, des municipalités.

PROGRAMME SUR 10 ANS : POUR UNE MEILLEURE PRÉVISIBILITÉ

« C'est le premier programme d'infrastructures avec une durée si longue, parce qu'il est associé à une démarche d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion d'actifs. Donc, pour le Conseil du trésor, c'était un plus pour accorder une durée si longue, car les projets seront basés sur de meilleures connaissances des besoins et sur la planification à long terme », souligne Mme Beaudoin. Le PRIMEAU 2023 permet donc aux municipalités d'aller chercher auprès du MAMH une promesse de financement jusqu'en 2031. Elles auront jusqu'en 2033 pour réaliser les travaux.

« Le programme est à plus long terme. Ce n'est pas pour que les municipalités aillent chercher des promesses trop d'avance, mais plutôt pour qu'elles le fassent au bon moment. D'ailleurs, parmi les nouveautés du programme, la mise à jour des balises et des critères économiques pour le calcul financier sera maintenant faite aux deux ans. Donc, en attendant le moment opportun pour faire leur demande, les municipalités pourront bénéficier de la meilleure aide financière possible », ajoute Mme Beaudoin.

MÉTHODE DE CALCUL SIMPLIFIÉE

Auparavant, la méthode de calcul rendait difficile pour les municipalités de prévoir le taux d'aide financière qu'elles pourraient recevoir. Le calcul utilisait plusieurs variables, notamment la richesse foncière uniformisée (RFU), qui est maintenant remplacée par la taille de la municipalité.

De plus, la prestation électronique de service (PES) permet à une municipalité d'anticiper l'aide financière maximale à laquelle elle pourrait avoir droit au volet 2, ce qui évite aux petites municipalités d'engager des frais avant même de savoir si l'aide accordée sera à la hauteur de leurs besoins pour la faisabilité du projet.

NOMBRE LIMITÉ DE PROMESSES

La mouture précédente du programme ne limitait pas le nombre de demandes que pouvait faire une municipalité au volet 2. Ainsi, certaines emmagasinaient les promesses de financement, ce qui avait pour effet de « geler » des sommes qui n'étaient alors plus disponibles pour les autres municipalités.

Le programme PRIMEAU 2023 prévoit un maximum de trois demandes en cours, qu'elles en soient à l'étape de la demande proprement dite, de l'exécution des travaux ou de la réclamation. « Cette nouvelle mesure incitera aussi les municipalités à procéder plus rapidement à l'étape de réclamation, qui parfois est repoussée. Clore une demande permettra d'en faire une nouvelle », précise Mme Beaudoin.

TAUX DE FINANCEMENT EAU POTABLE – EAUX USÉES

L'un des changements importants de la nouvelle mouture du programme est que les travaux en infrastructures d'eau potable bénéficient maintenant du même taux de financement que les travaux en infrastructures d'eaux usées. « Les projets d'eau potable avaient un taux moins élevé parce que l'enjeu à l'époque n'était pas l'eau potable. Ça en est devenu un. On entend de plus en plus parler de pénurie, de restrictions. Donc, nous avons augmenté le taux financé pour les projets d'infrastructures en eau potable, tant pour l'étude du projet que pour l'exécution des travaux », ajoute la directrice générale des infrastructures d'eau.

PROGRAMME ADAPTÉ À LA TAILLE DES MUNICIPALITÉS

« Le programme PRIMEAU 2023 est scindé en deux enveloppes, l'une pour les grandes villes et l'autre pour celles de 100 000 habitants ou moins. De plus, le taux pour les petites et moyennes municipalités a été majoré; il y a maintenant possibilité d'une bonification pour des projets conjoints et l'admissibilité pour l'aide financière des travaux en régie. Avec ce nouveau programme, l'ensemble des municipalités de moins de 6 500 habitants peut avoir accès à un taux de financement pouvant atteindre 95 % des travaux d'implantation d'infrastructures d'eau si elles respectent certains critères », explique Mme Beaudoin.

DES TAUX D'AIDE MAJORÉS

Les taux maximaux du programme PRIMEAU 2023 ont été revus, notamment pour tenir compte de la taille des municipalités (voir le tableau ci-dessous). Les critères qui permettront aux municipalités d'accéder à une majoration du taux de financement de leur projet ont notamment pour objectifs la gestion durable de l'eau. Ainsi, en plus d'une majoration selon sa taille, une municipalité pourra aussi bénéficier d'un taux de financement plus important (jusqu'à 95 % pour une implantation) si elle répond à des critères d'écoresponsabilité tels que l'économie d'eau potable, la gestion des actifs et l'aménagement du territoire.

COMPARAISON DES TAUX D'AIDE MAXIMUM (%)

Type de travaux	PRIMEAU 2023	PRIMEAU
Volet 1 Infrastructures d'eau, implantation de services	Petite municipalité : 95 Moyenne municipalité : 85 Grande municipalité : 75	Entre 50 et 85
Volet 1 Prolongement de conduites	Petite municipalité : 75 Moyenne municipalité : 70 Grande municipalité : 65	66 2/3
Volet 2 Renouvellement de conduites	80	66 2/3

Pour une majoration du taux d'aide sur le critère de la gestion des actifs, les municipalités devront respecter certaines dates butoirs. D'ici 2024, un engagement par résolution municipale à réaliser un plan de gestion des actifs en eau (PGA-eau) devra être pris. Ce PGA-eau devra ensuite être déposé en janvier 2027. Cette majoration se veut un incitatif pour que les municipalités se dotent d'un outil qui leur permettra une planification plus rigoureuse du cycle de vie de leurs infrastructures et des investissements qui sont nécessaires à leur opération et à leur entretien.

L'une des grandes nouveautés du programme PRIMEAU 2023 est l'orientation tournée vers l'aménagement du territoire. Ainsi, le calcul de taux sera majoré afin que les municipalités puissent effectuer leurs travaux en fonction de la densification prévue dans leur périmètre urbain. Par exemple, si le secteur où sont prévus les travaux est appelé à se densifier, une bonification pourra être donnée pour installer des conduites avec un diamètre plus important. De plus, le périmètre urbain qui sera pris en compte sera celui reconnu au moment de la demande d'aide, contrairement à la version précédente du programme qui utilisait le périmètre reconnu à la date de création du programme. « Ces changements donnent plus de flexibilité au programme et permettent de faire des travaux tout de suite, en prévision de demain », précise Mme Beaudoin.

SOUPLESSE ET AGILITÉ

« On a fait beaucoup de discussions, de rencontres auprès d'intervenants du monde municipal. Le programme PRIMEAU 2023 répond à des choses qu'on a entendues. On a bâti un programme dans lequel on a assoupli des contraintes. On ne veut pas multiplier les programmes en eau. Il y en aura peut-être d'autres petits, mais on essaie de trouver une piste pour simplifier et être agile, que ce ne soit pas compliqué ni pour les municipalités, ni pour nous. Et on souhaite accompagner les municipalités, sans se substituer à des consultants, être le deuxième regard afin de bien les aligner parce qu'on a une vue d'ensemble. Par exemple, nous pourrions les guider vers un projet en collaboration avec une autre municipalité », conclut Mme Beaudoin. ■

Raphaelle Croteau, professionnelle en génie côtier à la direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques
Fédération québécoise des municipalités

PRÉCIPITATIONS EXTRÊMES ET ÉROSION RIVERAINE : PISTES DE SOLUTIONS POUR LES MUNICIPALITÉS

L'été 2023 a marqué le Québec avec ses pluies intenses et fréquentes. Les forts débits ainsi générés aux cours d'eau ont eu des impacts majeurs sur les berges et les infrastructures qui s'y trouvent. De nombreuses conséquences dévastatrices de l'érosion riveraine ont été observées, notamment des glissements de terrain, des routes et des ponceaux emportés ainsi que des talus affaissés.

Dans un contexte de changements climatiques, l'été 2023 nous donne malheureusement un aperçu de ce qui est à venir. Heureusement, des mesures d'adaptation peuvent être mises en place pour minimiser les impacts négatifs.

IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES COURS D'EAU

Les changements climatiques entraînent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes comme les épisodes de fortes précipitations, les sécheresses et les tempêtes.

Les cours d'eau seront de plus en plus affectés par ces événements météorologiques extrêmes. Les pluies intenses entraînent des crues importantes qui peuvent mener à des inondations ou à l'érosion des berges. À l'opposé, les périodes de sécheresse entraînent des étiages plus prononcés et plus prolongés.

Les redoux hivernaux seront également de plus en plus fréquents. Lors de ceux-ci, les sols sont bien souvent gelés ou saturés en eau, l'eau ruisselle donc plus rapidement vers les cours d'eau et augmente leurs débits rapidement. Les redoux limitent aussi le développement d'un pied de glace qui protège les berges de l'érosion lors des crues printanières.

La combinaison de tous ces phénomènes augmente considérablement l'érosion des cours d'eau.

L'érosion est un processus par lequel les sols des berges d'un cours d'eau sont mobilisés, puis transportés par les courants et déposés plus loin en aval. La présence d'obstacles et de méandres rend les tronçons des cours d'eau et les infrastructures qui s'y trouvent encore plus vulnérables.

Afin d'être mieux préparé pour les crues à venir, différentes mesures peuvent être prises pour atténuer les risques associés à l'érosion riveraine.

AGIR EN AMONT DU PROBLÈME : TRAVAILLER À RÉDUIRE LES DÉBITS DE POINTE

Pour l'érosion riveraine, les mesures qui permettent de réduire les débits de pointe sont à privilégier, d'autant plus qu'elles permettent également d'atténuer les risques d'inondation.

Ces mesures consistent principalement à intervenir en amont dans le bassin versant. Elles peuvent inclure :

1. **L'augmentation des surfaces perméables**
   Les surfaces perméables permettent d'augmenter l'infiltration de l'eau dans le sol et d'ainsi réduire le ruissellement de surface. Cela restreint les débits de pointe au cours d'eau et la pression sur les infrastructures de gestion des eaux pluviales;
2. **L'augmentation des surfaces végétalisées**
   Les surfaces végétalisées absorbent mieux l'eau et réduisent la vélocité de l'écoulement lors des inondations, ce qui réduit également les débits;
3. **La restitution, le maintien ou la création de milieux humides**
   Les milieux humides agissent comme des éponges. Lorsqu'ils sont en bonne santé, ils offrent une bonne rétention;
4. **Limiter les débits de pointe autorisés pour tout nouveau projet**
   La plupart des projets immobiliers nécessitent du déboisement et l'imperméabilisation des surfaces, ce qui augmente le ruissellement;
5. **Aménager des ouvrages de rétention**
   L'aménagement d'ouvrages de rétention et d'infiltration, comme des jardins de pluie ou des bassins de rétention, permet une meilleure gestion des eaux pluviales et la réduction des débits.

AGIR À L'ÉCHELLE DU COURS D'EAU : TRAVAILLER À RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ À L'ÉROSION

Bien qu'il soit préférable d'intervenir en amont, des mesures applicables au cours d'eau et à ses berges permettent de réduire la vulnérabilité des infrastructures qui s'y trouvent. Ces mesures incluent notamment :

1. **Laisser un espace de liberté au cours d'eau**
   Les cours d'eau peuvent être mobiles et leur laisser de l'espace à cet effet (par exemple, en établissant une réglementation limitant l'occupation et l'urbanisation des berges et des zones inondables ou en relocalisant des bâtiments ou des infrastructures stratégiques) permet de diminuer l'exposition aux risques;
2. **Favoriser la végétation en berge**
   Les végétaux absorbent une partie des surplus d'eau et leur système racinaire stabilise les sols;
3. **Dimensionner adéquatement les infrastructures**
   Lors de leur remplacement, il importe de dimensionner les infrastructures (ponceaux, fossés, bassins de rétention, etc.) en fonction des projections climatiques pour les précipitations. Il est aussi nécessaire d'en faire l'entretien régulièrement pour éviter toute obstruction;
4. **Stabiliser les talus en érosion**
   Cette option, de dernier recours, peut être envisagée pour protéger des infrastructures clefs (comme des routes), qui sont exposées à l'érosion riveraine. Les méthodes les plus communes sont les enrochements et le génie végétal, mais d'autres solutions existent. Il est toutefois important de s'assurer de ne pas générer des problèmes ailleurs dans le cours d'eau en effectuant des interventions.

Ponceau emporté par l'érosion.
Crédit photo : FQM

CONCLUSION

Les précipitations extrêmes sont amplifiées par les changements climatiques; l'érosion qu'elles génèrent apporte son lot de défis et les conséquences se font déjà sentir sur le Québec.

Toutefois, plusieurs solutions peuvent être mises en place pour limiter les impacts négatifs. Dans la plupart des cas, le coût des mesures préventives est beaucoup moins élevé que celui des réparations après un sinistre. Investir en prévention est toujours un choix judicieux!

La direction de l'ingénierie et des infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est là pour vous accompagner dans vos projets spécifiques. De plus, un webinaire sur l'érosion riveraine sera aussi offert à l'hiver 2024. Restez à l'affût! ■

Julie Therrien-Meunier, coordonnatrice en approvisionnement municipal
Fédération québécoise des municipalités

3e RENDEZ-VOUS TECHNIQUE DU SAM - 1er NOVEMBRE 2023

Le 3e Rendez-vous technique du Service d'approvisionnement municipal (SAM) aura permis d'en apprendre davantage sur l'entretien des routes. Intitulé « Mieux connaître l'entretien des routes » et tenu le 1er novembre dernier, ce rendez-vous a été encore une fois pertinent et apprécié.

Les trois conférenciers présents étaient Mme Gaëlle Gouvernal, conseillère technique chez Eurovia Québec, M. Frédéric Leblanc, directeur de projets chez Sintra Inc. et M. François Daignault, président de T.R.A. Inc. qui ont traité de différents sujets en lien avec l'entretien des routes qui sont des enjeux pour toutes les municipalités.

LES ENROBÉS TIÈDES FLEXIBLES

La première conférence, exposée par Mme Gouvernal, concernait les enrobés tièdes flexibles. Bien que ce procédé existe depuis plus 10 ans, il n'est pas nécessairement bien connu. Grâce à la présentation, les participants ont pu comprendre son fonctionnement et ses avantages. C'est une option intéressante à considérer pour des chaussées endommagées.

LES TRAITEMENTS DE SURFACE

La deuxième conférence, tenue par M. Leblanc, discutait du sujet des traitements de surface; une solution de rechange au pavage traditionnel qui vaut la peine d'être connue. Les participants ont pu assimiler son utilité et ses particularités se prêtant bien à certaines chaussées. Plusieurs types de traitement et autres conseils ont également été abordés.

Le Rendez-vous technique du SAM est un événement virtuel qui vise à enrichir les connaissances techniques des intervenants municipaux sur divers sujets touchant leur milieu.

SIGNALISATION HORIZONTALE, TOUR D'HORIZON SUR LE MARQUAGE DE CHAUSSÉE

La troisième conférence, quant à elle dédiée au marquage de la chaussée, était présentée par M. Daignault. Il existe plusieurs types de produits de marquage et les participants ont pu éclaircir leurs caractéristiques respectives. Les normes et les meilleures pratiques de l'industrie ont aussi été discutées; un sujet en constante évolution!

Toutes les présentations des conférences sont disponibles sur la page de l'événement sur notre site Web[1].

N'hésitez pas à demander l'aide de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la rédaction de devis concernant le pavage, le marquage ou la flotte de vos véhicules, par exemple. Notre équipe de la direction de l'ingénierie et des infrastructures est là pour vous aider à toutes les étapes de vos projets.

La FQM remercie tous les participants ainsi que les conférenciers. Au plaisir de se retrouver pour la prochaine édition! ■

[1] fqm.ca/evenements/rendez-vous-technique-du-sam

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

LE SERVICE D'APPROVISIONNEMENT MUNICIPAL

accompagne toutes les municipalités et MRC du Québec dans l'achat d'une multitude de produits et services de qualité à un prix des plus avantageux.

RÉALISEZ DAVANTAGE D'ÉCONOMIES EN COLLABORANT AVEC NOS PARTENAIRES :

- Bell Mobilité et Solutia Télécom
- Éclairage Cyclone
- Énergère
- eZsign
- FQM Prévention
- GLS Canada
- Goodyear
- Groupe HELIOS
- La Personnelle
- Leblanc illuminations Canada
- Location Sauvageau
- Orange Traffic
- Pétrolière impériale ESSO et Mobil
- Postes Canada
- Purolator
- Recueil LE RÈGLEMENT MUNICIPAL/PFD avocats
- SPE Valeur assurable
- Staples Professionnel

Découvrez toutes les offres des partenaires SAM en visitant le **fqm.ca**

fqm.ca/services/approvisionnement-municipal/partenaires-sam

Pascal Harvey, directeur général
Réseau des SADC et CAE

LUMIÈRE SUR LE REPRENEURIAT EN RÉGION

Le tissu économique des régions du Québec repose grandement sur la force de nos PME, dont environ 30 % sont issues d'un transfert d'entreprise. Miser sur le repreneuriat, c'est donc favoriser la vitalité de nos régions. Malgré les défis actuels liés à la conjoncture économique incertaine, le repreneuriat demeure une avenue fort intéressante! Mais comment stimuler davantage le goût de reprendre une entreprise existante dans nos régions?

Bien qu'il n'y ait pas de réponse unique à cette question complexe, mettre en lumière collectivement cet enjeu constitue un jalon important. Selon les récentes statistiques de notre partenaire, le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ), 37 % des entrepreneurs de la province ont 55 ans et plus et les intentions de transfert sont estimées à 34 000 entre 2020 et 2025. Ceci constitue un bassin important de possibilités dans nos régions. Or, on estime que 61 % des entrepreneurs qui comptent vendre un jour n'ont toujours pas de plan de relève, un élément central à la réussite de ce processus. Et à l'heure où des milliers de propriétaires envisagent de prendre leur retraite, plusieurs tardent tout simplement à aborder la question au sein de leur entreprise ou de leur entourage.

Les différents partenaires, dont les élus·es et les MRC, sont des vecteurs importants du repreneuriat. Au-delà du financement et de l'accompagnement, stimuler la relève entrepreneuriale, ça passe aussi par l'identification des occasions d'affaires. C'est un marché parfois difficile à percer et nous sommes bien placés pour faire une différence. C'est le cas de la SADC d'Antoine-Labelle, dans les Laurentides, qui est très proactive en matière de transfert. Selon Benoît Cochet, directeur général de l'organisme, il ne faut pas hésiter à faire des maillages : « À titre d'exemple, quand notre conseillère a contacté Sébastien Côté pour lui proposer un rachat d'entreprise dans son domaine d'expertise, quelques mois plus tard, il passait à l'action et effectuait sa première acquisition. » Différents acteurs se sont ensuite mobilisés pour l'accompagner; il a entre autres pu bénéficier d'un prêt Stratégie jeunesse de la SADC, puis d'un accompagnement de différents partenaires, dont Desjardins. Après avoir quintuplé le chiffre d'affaires de sa première entreprise, six ans plus tard, M. Côté décide de la vendre et d'en acheter une seconde. Cette fois-ci, il contacte lui-même le propriétaire de Pièces d'auto Léon Grenier pour lui mentionner son intérêt d'achat. Semant d'abord l'idée auprès de la direction, le projet s'est concrétisé quelques mois plus tard!

Il faut être à l'écoute de nos entrepreneurs, l'aspect humain étant au cœur des transferts. Nous sommes des facilitateurs pour les cédants et les repreneurs. Il n'est pas nécessaire qu'ils deviennent des experts de la transaction pour réussir; il faut surtout qu'ils soient bien entourés des bonnes personnes au bon moment. Heureusement, notre écosystème offre de bonnes ressources complémentaires. Lorsqu'un transfert se produit, des individus ont décidé de faire affaires ensemble afin de perpétuer un projet qui se poursuivra des années durant. Au-delà des chiffres et des ratios, le lien de confiance est à la base de toutes bonnes transactions.

Il faut être à l'écoute de nos entrepreneurs, l'aspect humain étant au cœur des transferts. Nous sommes des facilitateurs pour les cédants et les repreneurs. Il n'est pas nécessaire qu'ils deviennent des experts de la transaction pour réussir; il faut surtout qu'ils soient bien entourés des bonnes personnes au bon moment.

Rappelons que depuis plus de 40 ans, les SADC et CAE accompagnent et financent chaque année plus de 10 000 entrepreneurs. Nous sommes des acteurs clés du développement économique local des régions du Québec, et la relève entrepreneuriale constitue l'une de nos priorités d'actions. Composé de 67 organismes dotés d'un fort potentiel d'intervention, le Réseau des SADC et CAE est aux premières loges pour appuyer les entrepreneurs dans leur achat ou dans la vente de leur entreprise. ■

Ne laissez pas les cybercriminels prendre le contrôle de votre organisation.

LE SERVICE DE CYBERSÉCURITÉ DE LA FQM

L'ASSURANCE D'UNE VRAIE CYBERPROTECTION!

Pour en savoir plus

fqm.ca/cybersecurite

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

VARS

Une division de Raymond Chabot Grant Thornton

Québec

Louise Leclerc, directrice générale adjointe, services aux membres
Fédération québécoise des municipalités

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS D'UN OBNL

Toutes les municipalités et les MRC ont procédé, à un moment ou un autre, à la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL). Or, qu'est-ce qui définit réellement un OBNL? Quelle est sa raison d'être? Et, surtout, comment est-ce possible de bien protéger les actifs des bénévoles qui le dirigent ou qui siègent à son conseil d'administration?

Un OBNL est habituellement créé pour répondre à des besoins spécifiques d'une communauté et il a comme objectif de promouvoir une mission sociale, culturelle ou éducative. Puisqu'il est à but non lucratif, il doit compter sur l'implication de bénévoles, les dons, les subventions, le financement public ou les campagnes de financement pour être en mesure de réaliser les projets désirés.

Les OBNL peuvent prendre différentes formes juridiques, par exemple des associations, des fondations ou des coopératives, et ce, dans tous les secteurs de l'économie et des communautés, de la maison de jeunes aux organismes de protection de l'environnement, en passant par les fondations; les exemples sont infinis.

Ils sont dirigés par un conseil d'administration composé d'administrateurs bénévoles. Dans le cadre de leurs fonctions, les administrateurs et les dirigeants doivent faire preuve de diligence raisonnable et sont tenus d'agir de bonne foi dans la gestion et la supervision des opérations de l'organisme.

OBLIGATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS

- Ils ont un devoir de prudence et de diligence raisonnable, ce qui veut dire qu'ils doivent agir raisonnablement et de bonne foi dans l'intérêt supérieur de l'organisation;
- Ils ont un devoir de loyauté et d'honnêteté, ce qui veut dire qu'ils doivent voir à l'intérêt de l'organisation et non à leurs intérêts personnels;
- Ils ont l'obligation d'agir dans le cadre et dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Malgré ces obligations, ils sont à risque de faire l'objet de poursuites pour des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions et peuvent être tenus personnellement responsables. Le cas échéant, c'est l'assurance de la responsabilité des administrateurs et dirigeants qui intervient pour les défendre. Sans une telle assurance, en plus du risque de condamnation, ils pourraient voir leurs biens personnels saisis et ils devraient assumer les frais de justice relatifs à leur défense, qui peuvent représenter des montants importants.

RÉCLAMATIONS POSSIBLES

Le type de réclamation le plus fréquent est bien sûr le cas de la faillite de l'organisme. Lorsque cela se produit, les administrateurs et les dirigeants peuvent être poursuivis de façon solidaire à la suite d'allégations de mauvaise gestion.

Une réclamation pourrait également être en lien avec les différentes obligations statutaires pour lesquelles les administrateurs et les dirigeants demeurent responsables. Puisque ces obligations statutaires ont pour but de protéger les sommes dues aux travailleurs et au gouvernement (salaires impayés, obligations fiscales, déductions à la source non retenues, remises de taxes non complétées, rapports requis par la Loi non déposés, etc.), les administrateurs et les dirigeants pourraient se voir tenus responsables en cas de faute de paiement.

Il en va de même pour les législations en vigueur pour protéger les investisseurs ou celles pour protéger l'environnement, tel que l'omission de remédier à des dommages environnementaux et aux recours possibles en raison d'une infraction commise par l'organisation.

«...[les dirigeants et administrateurs] sont à risque de faire l'objet de poursuites pour des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions et peuvent être tenus personnellement responsables. Le cas échéant, c'est l'assurance de la responsabilité des administrateurs et dirigeants qui intervient pour les défendre. »

Un employé pourrait également poursuivre un dirigeant pour non-respect d'une obligation légale alléguant un congédiement injustifié, un environnement de travail non sécuritaire, une situation de discrimination ou autre argument du même type.

Les administrateurs pourraient aussi être sanctionnés pour une infraction commise par l'organisation dans le cadre de la *Loi pour protéger les renseignements personnels.*

Finalement, un donateur pourrait alléguer la mauvaise gestion des fonds de l'organisme et poursuivre en responsabilité les administrateurs.

Un administrateur doit bien comprendre le contexte légal dans lequel il agit et connaître les règles internes de l'organisme. Il a la responsabilité d'être au fait des lois et des règlements externes qui peuvent avoir un impact sur sa responsabilité. L'ignorance de la loi ou de ses obligations n'est pas une défense. La démission n'est pas non plus un moyen de défense.

IMPORTANCE D'ÊTRE BIEN PROTÉGÉ

Bien que le meilleur moyen de prévenir ces réclamations soit une bonne connaissance de la gouvernance, du cadre légal et des saines pratiques de prévention, les nombreux exemples de réclamations potentielles citées plus haut démontrent que le risque ne peut être complètement éliminé.

Ainsi, si l'organisme s'est procuré une couverture d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants, l'assureur prendra en charge les frais d'avocats pour assumer la défense de ces derniers et procédera à l'indemnisation advenant un jugement adverse.

Donc, en tant que gestionnaire d'un OBNL, il est important de souscrire une telle assurance afin de vous protéger, ainsi que les autres administrateurs et dirigeants de votre organisme, contre toute poursuite qui pourrait être intentée par un tiers à la suite d'une décision prise dans le cadre des fonctions respectives de chacun. ■

LA MUNICIPALE
LA POLICE D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS

L'UNIQUE CONTRAT D'ASSURANCE

PLUS DE 99 % DE NOS MEMBRES RENOUVELLENT AVEC NOUS!

OFFRANT AUX ORGANISATIONS MUNICIPALES TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES ET BIEN PLUS...

- Cyberrisques
- Chantiers
- Détournement
- Drones
- Frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire
- Inondations
- Refoulement des égouts
- Tremblements de terre et mouvements de sol
- Et plus encore!

INFORMEZ-VOUS!
fondsfqm.ca
1 866 662-0661

Fonds d'assurance des municipalités du Québec

Me Marie-Hélène Savard, avocate et directrice du Service d'assistance juridique et de la prévention des sinistres
Fédération québécoise des municipalités

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – UNE OBLIGATION LÉGALE MARQUANTE EN 2023

Juridiquement, l'année 2023 aura certainement marqué le monde municipal par le nombre impressionnant de modifications législatives, de réformes, de nouvelles obligations légales et de procédures à mettre en place. Parmi celles-ci et s'appliquant à l'ensemble des organismes municipaux, la protection des renseignements personnels s'est imposée comme un défi de taille auquel les membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont investi temps et énergie pour se conformer à la Loi dans les délais prescrits.

En effet, la sanction le 22 septembre 2021 de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*[1] (Loi 25), envoyait le coup de départ de la course à l'implantation des mesures de protection des renseignements personnels, les unes après les autres, selon un calendrier bien établi qui s'étend jusqu'en 2024. En voici quelques-unes.

LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ

En vertu de l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*[2] (Loi sur l'accès), les organismes municipaux ont l'obligation de former et de mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Ce comité est notamment chargé de soutenir le responsable dans l'exécution de ses obligations légales.

Or, bien que cette nouvelle obligation soit entrée en vigueur le 22 septembre 2022, ce n'est qu'en 2023 que le *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*[3] (le Règlement) a été publié dans la gazette officielle pour exclure de l'obligation de former ce comité les municipalités qui employaient, en moyenne, 50 salariés ou moins lors de l'année civile précédente. Notons toutefois que les pompiers sont notamment exclus de ce nombre.

Ce comité relève du directeur général et en cas d'exemption, c'est ce dernier qui est responsable des obligations dévolues par la Loi sur l'accès au comité, le tout, conformément à l'article 4 du Règlement.

LES RÈGLES DE GOUVERNANCE

À l'instar d'autres nouveautés telles que l'obligation de prêter assistance au requérant pour l'aider à bien comprendre la décision du responsable de l'accès, chaque municipalité doit, depuis le 22 septembre 2023, avoir adopté une politique, une directive ou un guide qui contient les règles encadrant la gouvernance de la municipalité à l'égard des renseignements personnels. Le contenu de ces règles est prévu à l'article 63.3 de la Loi sur l'accès et elles doivent être publiées sur le site Web de l'organisme.

Parmi les règles qui doivent se retrouver dans ce document, on retrouve notamment une description des activités de formation et de sensibilisation que la Municipalité offre à son personnel en matière de protection des renseignements personnels, ainsi que les mesures de protection à prendre à l'égard des renseignements personnels recueillis ou utilisés dans le cadre d'un sondage.

LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

En plus des règles de gouvernance, l'article 63.4 précise qu'un organisme public qui recueille par un moyen technologique des renseignements personnels doit publier sur son site Web et diffuser

par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs. Cette obligation est également effective depuis le 22 septembre 2023.

D'ailleurs, le *Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique* qui détermine le contenu obligatoire de cette politique a récemment été édicté et entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

DES OUTILS EFFICACES ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ PAR LA FQM

Afin d'accompagner ses membres, la FQM a créé une boîte à outils qui permet aux municipalités de s'y retrouver et de se conformer à la Loi. Composée d'un guide sous forme de calendrier, de modèles de politiques, d'une procédure, d'un inventaire et d'un modèle de registre, ces documents sont facilement adaptables en fonction de chacun des organismes municipaux.

D'ailleurs, cette adaptation a tout avantage à être précédée d'une réflexion approfondie afin que les documents adoptés et processus mis en place reflètent parfaitement la réalité qui peut être différente d'une municipalité à une autre. C'est pourquoi le Service d'assistance juridique (SAJ) offre un accompagnement personnalisé aux membres de la FQM et aux assurés du Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

LES CRITÈRES DE VALIDITÉ DU CONSENTEMENT

Quant aux critères de validité du consentement, les municipalités doivent s'assurer que les huit critères soient respectés. Pour être valide, un consentement doit être manifeste, libre, éclairé, donné à des fins spécifiques, être granulaire, compréhensible et temporaire. Aussi, la demande de consentement doit être présentée de manière distincte.

Le 31 octobre 2023, la Commission d'accès à l'information du Québec a adopté ses lignes directrices qui aident les organismes publics à respecter ces critères prévus à l'article 53.1 de la Loi sur l'accès. Et bien que la loi ait toujours priorité sur les différents guides et documents explicatifs, ceux-ci sont produits dans le but de faciliter la compréhension des organismes municipaux et de clarifier leurs obligations.

CONCLUSION

Ce texte ne présente que quelques-unes des nouvelles obligations des organismes municipaux en matière de protection des renseignements personnels. Pour un aperçu complet, nous vous invitons à consulter notre Guide d'implantation des règles de gouvernance et des actions à prendre qui se trouve sur le site Web de la FQM. ■

[1] L. Q. c. 25
[2] RLRQ c. A -2.1
[3] RLRQ c. A -2.1, r. 3.2

Marie-Josée Pelletier, directrice de la distribution des produits d'assurance FQM Assurances

POURQUOI OFFRIR UN RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE?

Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre, il ne faut pas sous-estimer l'importance d'un programme d'assurance collective comme facteur d'attraction et de rétention des employés. L'assurance collective est une part importante de la rémunération globale des employés. Si le coût constitue un frein à la mise en place ou au maintien d'un régime, plusieurs études démontrent un retour sur investissement notable en ce qui concerne le recrutement, la rétention et la productivité.

De plus, un régime d'assurance collective permet aux employés et leur famille de bénéficier d'une protection plus étendue que celle offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et répondant mieux à leurs besoins. En tant qu'employeur, vous contribuez au bien-être de vos employés et leur offrez une certaine sécurité financière, rendant ainsi votre organisation plus concurrentielle par rapport à d'autres qui n'offrent pas ce type d'avantage.

QUELLES PROTECTIONS OFFRIR?

Assurance maladie

Au Québec, toute personne doit être assurée pour ses médicaments. Sans régime d'assurance collective, les employés ont l'obligation d'être couverts par le régime public d'assurance médicaments administré par la RAMQ. Toutefois, ce régime couvre un nombre limité de médicaments. Par exemple, certains traitements et médicaments nouvellement offerts sur le marché ou très coûteux ne sont pas couverts par le régime public.

La couverture d'assurance médicaments de la majorité des régimes d'assurance collective est plus généreuse que celle de la RAMQ, tant en nombre de médicaments couverts qu'en pourcentage de remboursement (80 % ou 90 %, comparativement à 67 % pour la RAMQ).

D'autres soins viennent habituellement compléter la couverture des soins de santé de la plupart des régimes d'assurance collective, dont les professionnels de la santé (psychologue, physiothérapeute, chiropraticien, etc.), les fournitures médicales, tels les équipements orthopédiques ou thérapeutiques (l'appareil pour l'apnée du sommeil, par exemple) et les frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province de résidence.

Mentionnons qu'un régime d'assurance collective peut également inclure les soins de la vue (lunettes et examens de la vue), couverture généralement appréciée des employés.

Soins dentaires

À l'exception de certains soins de base pour les enfants âgés de moins de 10 ans, les soins dentaires ne sont pas couverts par la RAMQ. L'ajout d'une garantie soins dentaires prévoyant le remboursement de certains soins de base pour l'employé et sa famille, tels que les examens, les nettoyages et les plombages, peut s'avérer une option intéressante afin de venir bonifier le régime offert aux employés.

À noter qu'une garantie soins dentaires peut inclure le remboursement des certains soins majeurs, comme les traitements de canal, les prothèses ou l'orthodontie; mais, attention! Plus cette couverture est généreuse, plus elle peut s'avérer coûteuse!

Assurances vie et invalidité

Outre les médicaments, qui représentent la majeure partie des soins de santé réclamés, l'assurance invalidité représente sans aucun doute l'une des couvertures les plus importantes d'un régime d'assurance collective, puisqu'elle est conçue pour remplacer une partie du salaire gagné par l'employé s'il devient invalide et incapable de travailler. Sachant qu'il peut bénéficier d'une protection prévoyant le remplacement de son revenu pendant son invalidité, l'employé peut se concentrer sur sa convalescence et son retour à la santé, et ultimement, sur un retour au travail plus rapidement. Le stress relié à l'incapacité de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille s'en voit ainsi grandement diminué.

La prise en charge de l'employé invalide par un assureur peut également représenter un avantage pour une petite organisation qui ne dispose pas toujours des ressources pour aider l'employé.

Précisons que les programmes d'aides aux employés (PAE) gagnent de plus en plus en popularité, notamment depuis la fin de la pandémie. Non seulement permettent-ils de prévenir les absences pour invalidité, mais les PAE sont généralement peu coûteux à mettre en place et représentent une belle valeur ajoutée aux avantages offerts par une organisation.

Enfin, il ne faut pas oublier le volet assurance vie pour l'employé et ses personnes à charge assurées. Un montant d'assurance de base est habituellement offert, auquel peuvent se greffer des montants supplémentaires pour les employés qui le désirent. Certains régimes peuvent aussi inclure une garantie d'assurance maladie grave pour les employés qui souhaitent se prévaloir d'une telle protection.

QUEL TYPE DE RÉGIME OFFRIR?

Il est possible de personnaliser un régime d'assurance collective. Le programme d'assurance collective offert par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) permet cette possibilité, puisqu'il a été élaboré de façon à pouvoir offrir plusieurs niveaux de protection, allant d'une protection de base à une protection plus généreuse. Cette flexibilité permet à chaque organisation de bénéficier de protections adaptées à ses besoins et à son budget.

Autre caractéristique importante du programme d'assurance collective de la FQM : le principe de la mise en commun des primes et des prestations d'un grand nombre de petits groupes. Ce partage du risque, combiné aux mécanismes mis en place pour limiter la progression des coûts, assure la stabilité des primes et permet de proposer des conditions financières avantageuses que les municipalités ne pourraient obtenir autrement.

Avec pour mandat d'offrir une assurance collective de qualité et un service hors pair, l'équipe du service FQM Assurances, assurance collective, accompagne les organisations municipales dans l'analyse, la mise en place et la gestion courante d'un régime d'assurance collective.

Le programme d'assurance collective de la FQM est une solution de choix pour offrir à vos employés la protection qu'ils méritent et pour faire de votre organisation un employeur attrayant pour les meilleurs talents!

Autre caractéristique importante du programme d'assurance collective de la FQM : le principe de la mise en commun des primes et des prestations d'un grand nombre de petits groupes.

Pour toute question concernant le programme d'assurance collective de la FQM, contactez-moi par téléphone, sans frais, au 1 866 951-3343, poste 1250, ou par courriel à mjpelletier@fqm.ca. ■

PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL DES CANDIDATS CRÉATIFS ET DYNAMIQUES

Le Prix Leadership municipal a connu une grande popularité cette année, signe que les municipalités et les MRC de partout au Québec font preuve de créativité et de dynamisme pour le développement de leur région. Voici les 16 candidatures reçues qui méritaient toutes d'être saluées et reconnues pour leurs projets structurants et mobilisateurs.

ALBANEL : RASSEMBLER ET DYNAMISER

Le 31 mai dernier, la Municipalité d'Albanel posait la touche finale à son projet d'espace vert intergénérationnel au cœur du village. La Place des familles est un projet né de consultations publiques menées en 2020-2021 auprès de la population de ce petit village situé au nord-ouest du Lac-Saint-Jean. Les répondants avaient vu alors tout le potentiel d'un espace de stationnement terne et sans vie et avaient proposé d'en faire un lieu de rassemblement agréable, sécuritaire, attractif et vivant.

Ce projet d'un coût total de 1,5 M$ a mis à contribution des entreprises et coopératives du milieu. Du mobilier spécialement pensé pour les aînés, une salle de bain à proximité et des jeux d'eau en font un espace prisé par toutes les générations. L'ajout d'une piste cyclopédestre rend également les déplacements actifs plus sécuritaires. Depuis, une crèmerie s'est installée à proximité et des soirées mettant des artistes locaux en vedette seront également organisées.

L'ANGE-GARDIEN : FIERTÉ ET APPARTENANCE

Depuis quelques mois, les citoyens et organismes de L'Ange-Gardien bénéficient d'un tout nouveau

Centre communautaire de L'Ange-Gardien

centre communautaire qui suscite fierté et sentiment d'appartenance. En remplaçant le centre désuet par un bâtiment moderne et fonctionnel, la Municipalité a voulu donner une nouvelle vie à ce secteur au cœur de la communauté et en faire un lieu attractif pour tous, notamment les jeunes et les familles qui représentent une large part de la population.

Par son aménagement polyvalent, ce bâtiment peut accueillir rencontres, activités et projets des citoyens et organismes. La FADOQ, le Cercle des Fermières et l'Association de soccer des Premières-Seigneuries, pour ne nommer que ceux-ci, y tiennent leurs activités. Bénéficiant de l'accessibilité universelle et favorisant les déplacements actifs par sa proximité avec la piste cyclable, ce nouveau centre deviendra le pôle central où des projets collaboratifs créatifs pourront prendre vie.

MRC DES LAURENTIDES : ENGAGEMENT ET PERSÉVÉRANCE

Viser les étoiles, c'est ni plus ni moins ce que la MRC des Laurentides a proposé aux élèves du primaire et du secondaire sur son territoire avec le concours « La constellation de tes rêves ». Cette initiative, une première au Québec, a été lancée dans le cadre de la Semaine de la persévérance scolaire en février. Les élus·es de la MRC souhaitaient ainsi offrir une réponse aux besoins des jeunes de s'exprimer, d'affirmer leurs rêves et de se sentir encourager par leur communauté.

Ce sont 165 jeunes qui ont produit un dessin représentant leur rêve et indiquant comment leur municipalité pouvait les aider à atteindre leur rêve. Le concours a fait 60 gagnants qui ont été invités avec leurs proches à une soirée de remise de prix lors de laquelle chacun d'eux a pu signer un contrat d'engagement de la persévérance avec un élu·e. Certains se sont même échangé leur numéro de téléphone pour faire un suivi personnalisé. Tous les gagnants ainsi que leurs proches ont pu assister à un atelier de préparation mentale fort inspirant donné par la Fondation jeunesse sportive des Laurentides.

MRC DE COATICOOK : DES CAMPS D'ÉTÉ POUR TOUS!

En pleine pandémie, la MRC de Coaticook se lançait dans un projet inédit pour lequel les Municipalités ont dû faire preuve d'audace et de créativité : régionaliser la gestion des services d'animation estivale tout en s'assurant que le partage des ressources se ferait de façon juste et équitable. L'objectif : permettre un accès équitable à un service de qualité à toutes les familles de la MRC. Naissait alors le Camp de jour Kionata.

Les inscriptions sont passées de 450 à 720 jeunes en 4 ans. Une trentaine d'activités, réparties en 6 points de services, sont offertes, de même que 24 camps spécialisés sur différentes thématiques sportives, culturelles et de découvertes. Inscription en ligne, à la semaine et au point de service souhaité, transport intermunicipal, participation d'une trentaine de partenaires et organismes, activités de sensibilisation, promotion de saines habitudes de vie, emplois de qualité pour les jeunes adolescents : le camp Kionata est sans nul doute rassembleur.

MRC DE CHARLEVOIX-EST : PÉRENNISER L'AGRICULTURE

Selon des statistiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et de Statistiques Canada, les entreprises agricoles génèrent 28,1 M$ de revenus dans la MRC de Charlevoix-Est, ce qui revêt une grande importance pour cette MRC dévitalisée. Plusieurs producteurs sont vieillissants et 50 % d'entre eux n'avaient pas de plan de relève établi. Les élus·es de la MRC ont donc mis sur pied le projet Acropole en avril 2022.

En collaboration avec le MAPAQ, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le réseau Agriconseils, des activités destinées à démystifier le transfert d'entreprise ont été proposées aux propriétaires-cédants, ainsi que l'accès aux différents services et leviers facilitant l'amorce d'une démarche de transfert. Des midis-conférences jumelés à la découverte d'attraits locaux ont été tenus. Des 35 entreprises agroalimentaires identifiées au départ, 22 ont entrepris une réflexion sur leur démarche concrète de transfert. Ces activités ont aussi été une occasion de réseautage se traduisant parfois en nouvelles collaborations entre les entreprises.

MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU : COMPLEXES ENVIRONNEMENTAUX ÉVOLUTIFS

En 2004, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau construisait les premières infrastructures de ses deux complexes environnementaux. Les plus récentes ont été finalisées en 2020. Et ce projet n'a pas fini de grandir!

Le premier complexe est situé au nord de la MRC et comprend un centre de transfert des matières résiduelles ainsi qu'un écocentre, alors que celui situé au sud comprend un centre de traitement des boues de fosses septiques, un écocentre et une plateforme de compostage. En plus des nombreuses retombées environnementales positives, la MRC collabore aussi à la recherche de débouchés pour la récupération et la revalorisation des matières reçues aux écocentres,

redistribue des matières résiduelles fertilisantes et a même offert une solution aux boucheries offrant le débitage de gibier qui envisageaient de cesser cette activité après l'adoption par le MAPAQ d'une nouvelle réglementation interdisant de se départir des résidus non comestibles de la façon autrefois préconisée.

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE : MOBILISATION EXCEPTIONNELLE POUR CHANGEMENT EXCEPTIONNEL

Le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine a perdu 5 000 habitants en 40 ans, passant de 30 000 en 1980 à moins de 25 000 en 2021. Le vieillissement de la population et le départ massif des jeunes vers la ville pour les études créent une situation précaire. Des emplois sont disponibles dans la région. Il est donc important de faire revenir les jeunes et d'attirer de nouvelles familles. L'objectif : augmenter la population de 5 000 personnes en 20 ans.

La MRC a soutenu ses 10 municipalités dans un processus de planification stratégique axée sur la vitalisation du territoire. Plus de 450 citoyens ont participé à l'exercice où ils ont pu être créatifs et rêver leur territoire. Cette mobilisation est l'amorce d'un changement d'où émergent des projets de mutualisation, d'amélioration des milieux de vie, de positionnement stratégique et de complémentarité entre les municipalités.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL : TRANSPORT COLLECTIF PARTOUT TOUTE L'ANNÉE

En travaillant de concert avec la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC), un plan de transport régional intégrant plusieurs modes de transport sur l'ensemble du territoire a pu être développé afin de favoriser l'attraction et la rétention des étudiants, aînés, travailleurs et familles. L'accès aux services tels que les soins de santé ainsi qu'aux activités et loisirs est facilité, et cette nouvelle offre en transport a des répercussions sur l'économie en offrant une solution de transports aux travailleurs ainsi qu'en créant des conditions de travail intéressantes pour les chauffeurs tant d'autobus que de taxis.

Graduellement démarré en juillet 2021, le service gagne en popularité. Les déplacements vers le terminus de Longueuil passeront de 56 700 en 2022 à plus de 115 000 en 2023. Quant au Taxibus régional, il effectuera près de 208 000 transports en 2023 comparativement à 75 800 en 2019.

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY : ÉCOTOURISME D'AVENTURE 4 SAISONS

En 2020, la MRC du Fjord-du-Saguenay embauchait un coordonnateur en développement touristique. En février 2021 s'entamait un processus de consultation qui a mené, en novembre 2022, à la Stratégie de l'industrie touristique 2022-2032. L'objectif : que la MRC du Fjord-du-Saguenay soit reconnue, en 2032, comme étant la destination 4 saisons d'aventure et d'écotourisme international par excellence au Québec et que d'ici 5 à 7 ans, 25 % des emplois saisonniers soient convertis en emplois annuels.

Dans cette région aux panoramas spectaculaires et aux villages chaleureux, près de 318 entreprises dépendent du tourisme. Il a été déterminé que près de 100 M$ seront investis ces 5 prochaines années. Environ 6 mois après le lancement officiel de la stratégie, le milieu se l'est approprié et plusieurs actions se réalisent de façon autonome et parfois même avant le moment prévu dans l'échéancier.

NEUVILLE : UN IMMENSE PARC AU CŒUR DE LA VILLE

La Ville de Neuville a aménagé en 2022, au coût de 1,8 M$, une vaste superficie de près de 180 000 pieds carrés pour en faire le parc de la Famille. Non seulement ce projet a permis la réfection d'installations sportives et récréatives existantes, mais il a aussi mené à la création d'un espace de rapprochement intergénérationnel et interculturel, notamment par l'ajout d'une zone d'entraînement, de jeux pour enfants, d'une aire de basketball sur surface d'asphalte, d'un terrain de pétanque recouvert d'un préau et d'un terrain de volleyball.

Pour mener à bien son projet, la Ville a consulté ses citoyens et collaboré avec différents partenaires. Les installations, en plus de favoriser les saines habitudes de vie, mettent également en valeur la culture locale et québécoise par l'exposition de diverses œuvres et la production de spectacles. Les entreprises agroalimentaires et agricoles de la région y trouvent également leur place grâce à la tenue de marchés publics.

NOTRE-DAME-DU-NORD : DES JEUX D'EAU ÉVOLUTIFS

Quand la piscine municipale de la ville voisine a fermé, le maire de Notre-Dame-du-Nord, Nico Gervais, a consulté ses citoyens, le comité Municipalité amie des aînés ainsi que les organismes de la région et a mobilisé les entrepreneurs afin d'offrir une solution de rechange à ses résidents. Un parc de jeux d'eau a été aménagé grâce à des aides financières totalisant 100 000 $. Pensée avec une vision d'avenir et dans une optique de développement durable, cette nouvelle infrastructure pourra évoluer par l'ajout de modules de jeux d'eau et par le remplacement facile de ceux-ci lorsqu'ils seront désuets.

Ce parc de jeux d'eau s'inscrit dans une série de projets réalisés pour la vitalité de la municipalité d'un peu plus de 1000 habitants, notamment l'ouverture d'une salle de musculation et le réaménagement, en collaboration avec la communauté Timiskaming First Nation, d'une glissade négligée depuis de nombreuses années.

SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS : FACILITER L'IMPLICATION ET CULTIVER LA FIERTÉ

Saint-Félix-de-Valois ne s'est pas contenté d'un petit projet pour donner une réelle voix aux citoyens et développer le sentiment de fierté. Avec le projet Virage accessibilité citoyenne, le citoyen est au cœur des décisions et de l'organisation de la Municipalité. Différents moyens ont été mis en place : planification stratégique mobilisant citoyens, acteurs du milieu et équipe municipale; 4 consultations sur différents sujets seulement l'an dernier, création de 4 nouveaux comités consultatifs où siègent des citoyens, diffusion en ligne des séances du conseil et cafés-causerie du conseil municipal.

La rétroaction directe et la présence des citoyens et organismes permettent de générer des projets qui sont attendus avec une plus grande portée. À titre d'exemple, plus d'une vingtaine d'organismes contribuent maintenant à bonifier les événements de la Municipalité tenus pendant l'année, de la Fête d'hiver à celle de Noël.

SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES : UN FABLAB POUR CRÉER ET ÉCHANGER

En septembre 2022, Saint-Just-de-Bretenières ouvrait son Fablab, un espace où des équipements à la fine pointe de la technologie sont mis à la disposition de la population et des entreprises pour la réalisation de projets variés touchant le bois, la couture, l'électronique, la réalité virtuelle et l'agroalimentaire. Échanges, entraide, créativité, partage de connaissances, réseautage, apprentissage : spécialistes et novices trouvent au Fablab une multitude d'opportunités.

En rendant accessibles des machines et outils à la fine pointe dans différents domaines, le Fablab permet de développer une culture d'innovation et de l'intérêt pour les technologies, ce qui ultimement contribue à la vitalisation du milieu et au développement de la culture entrepreneuriale. Initié en collaboration avec des entreprises du milieu, le Fablab permet aussi aux industries de la région de se faire connaître auprès des jeunes.

L'ancien bureau municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard a été converti pour accueillir un service de garde éducatif en communauté.

Partenaires du programme « Je me lance » à Victoriaville.

SAINT-LIN–LAURENTIDES : DE CANCRE À RÉFÉRENCE

En février 2022, Saint-Lin–Laurentides faisait parler d'elle dans La Presse comme étant un « cancre de la conformité ». Un exercice d'introspection à tous les niveaux de l'organisation s'avérait nécessaire. Trois initiatives structurantes ont été lancées pour débuter la transformation de l'organisation : se doter d'un plan stratégique, intégrer l'approche *Lean* et la méthode Kaizen, et finalement donner une formation sur mesure pour les élus·es du conseil municipal sur leur rôle, le fonctionnement d'une municipalité et le rapport entre l'administratif et le politique.

De toute cette démarche qui a impliqué élus·es, équipe administrative et citoyens est né le plan d'optimisation S2L2025 : *Ville référence.* Une vision commune de ce que veut devenir la municipalité y est attachée. Saint-Lin–Laurentides se veut ainsi un modèle de remise sur les rails d'une organisation autrefois fatiguée et démobilisée.

SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD : L'AVENIR PASSE PAR LES ENFANTS

Soucieuse de garder et d'attirer les familles, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a investi environ 30 000 $ pour rénover et aménager son ancien bureau municipal afin d'en faire un service de garde éducatif. À peine un an a été nécessaire pour concrétiser ce projet.

En octobre 2022, un premier service de garde éducatif en communauté ouvrait ses portes dans la MRC de Bécancour, à Sainte-Cécile-de-Lévrard, une municipalité comptant un peu moins de 400 habitants. Ce projet pilote a permis de ramener un service absent de la Municipalité depuis déjà quelques années. Le projet a été travaillé en collaboration avec le CPE Chez-Moi Chez Toi, bureau coordonnateur de la garde en milieu familial, ainsi qu'avec le député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel. Garder les enfants et les jeunes familles dans la municipalité a un impact direct sur le maintien de l'école primaire et sur la dynamisation de la petite communauté rurale.

VICTORIAVILLE : ENCOURAGER LA CRÉATION DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Au printemps 2022, la Ville de Victoriaville, de concert avec plusieurs partenaires du milieu, dévoilait le programme « Je me lance » pour soutenir les personnes souhaitant ouvrir un service de garde en milieu familial. Ce programme consiste à offrir à chaque personne intéressée une aide en argent, biens et services totalisant 9 000 $, des outils de travail pour faciliter l'ouverture d'un service de garde (schéma des étapes à suivre, liste des ressources du milieu, etc.) et un accompagnement personnalisé au quotidien.

Ce programme rassembleur n'a pas tardé à donner des résultats. À l'été 2023, 157 places avaient été créées à Victoriaville et l'ensemble de la MRC d'Arthabaska a adopté le programme, ajoutant ainsi 49 places supplémentaires. Au bureau coordonnateur, le nombre de demandes d'accréditation est passé de 3 par année à 18. Indéniablement un signe de la popularité de cette initiative. ■

FORMATION MUNICIPALE

Le calendrier 2024 est accessible en un clic!

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est disponible à distance et quelques cours sont également offerts en salle : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo. Découvrez ici[1] toutes les dates de janvier à juin 2024.

COURS PRIVÉS : ET SI VOUS FAISIEZ VOTRE PROPRE CALENDRIER?

Tous les cours du Répertoire de formation sont offerts en formule privée et… à distance! De plus, pour répondre à vos besoins grandissants, nous offrons des formations sur mesure, adaptées à vos besoins! Pour ce faire, vous choisissez la date, le lieu, vos participants et nous organisons le tout pour vous. Pour plus de détails, consultez-nous à competences@fqm.ca. Vous adorerez le sur mesure!

APPRENDRE AUTREMENT : AVEZ-VOUS PENSÉ AU CO-DÉVELOPPEMENT?

Dans la lignée des communautés de pratique qui remportent depuis plusieurs saisons un vif succès auprès des participants, la FQM a élaboré pour vous un programme de co-développement. Il s'agit d'une approche de développement professionnel qui place un petit groupe de personnes d'un même domaine d'expertise dans une relation d'entraide et d'échanges. Vous allez vraiment aimer cette manière différente de développer vos compétences. Pour en savoir plus sur ce programme de 7 rencontres virtuelles qui auront lieu de décembre 2023 à juin 2024, cliquez ICI[2] ou contactez-nous à competences@fqm.ca.

TENDANCES 2023 : COACHING PERSONNALISÉ POUR ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Êtes-vous prêt à passer à la vitesse supérieure?

La FQM propose des formules de *coaching* personnalisé, avec une coach professionnelle ou avec un élu·e municipal expérimenté. Ce programme vous permettra, notamment, de développer vos compétences ainsi que votre posture de leader en contexte municipal. Au terme de ce *coaching,* s'en trouveront bonifiés vos compétences humaines et vos compétences de gestion, votre planification stratégique et organisationnelle, votre leadership et plus encore! Ces séances sont contributives au parcours du **Diplôme en leadership municipal.** Informations, devis et inscriptions à competences@fqm.ca.

LES CONFÉRENCES WEB

Cachez ce Airbnb que je ne saurais voir
• Jeudi 18 janvier 2024, de 12 h à 13 h 30

Introduction à l'attractivité et au marketing territorial
• Mercredi 24 janvier 2024, de 9 h à 10 h 30

Développer votre plan d'attractivité municipal
• Mardi 20 février 2024, de 9 h à 10 h 30

Gérer son stress
• Mercredi 21 février 2024, de 9 h à 10 h 30

La jurisprudence liée à la COVID-19 (force majeure, télétravail, mesures sanitaires, vaccination, etc.)
• Mardi 19 mars 2024 à 9 h

Améliorer vos communications municipales
• Mercredi 20 mars 2024, de 9 h à 10 h 30

Les pouvoirs méconnus de la LCM
• Jeudi 28 mars 2024, 9 h à 10 h 30

Rénovation, démolition et « rénoviction » : les pouvoirs d'intervention des municipalités
• Mardi 23 avril 2024, de 9 h à 10 h 30

Revue de décisions intéressantes récentes sur des sujets d'actualité en santé et sécurité au travail tel que le télétravail
• Mardi 7 mai 2024, de 12 h à 13 h 30

Revue de la jurisprudence récente en éthique et déontologie municipale
• Jeudi 23 mai 2024, de 9 h à 10 h 30

Le maintien des services essentiels en cas de grève dans le milieu municipal
• Mardi 4 juin 2024, de 9 h à 10 h 30

Être membre a ses avantages

Toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité. Attention, le code a changé au 1er juin; si vous ne l'avez pas, contactez-nous à competences@fqm.ca.

competences@fqm.ca

1 866 951-3343

[1] formationmunicipale.com/blogs/news/le-calendrier-des-cours?_pos=1&_sid=3369c1c88&_ss=r
[2] formationmunicipale.com/products/co-developpement?_pos=1&_sid=a3063fc0e&_ss=r

Dès
janvier 2024

Renouvellement
et adhésion

L'ADMQ : votre référence en gestion municipale

Faites partie de la plus grande association de directeurs généraux, greffiers et trésoriers

Renouvelez ou adhérez dès maintenant et bénéficiez de ces nombreux avantages :

Service conseil en gestion municipale

Tous les membres réguliers de l'ADMQ peuvent communiquer avec notre équipe dédiée et expérimentée en gestion municipale pour être guidés, être accompagnés et pour avoir réponses aux différentes interrogations dans le cadre de leur fonction.

Gratuit et illimité !

4
directrices générales
possédant entre 7 et 35 ans d'expérience
pour vous aider

En plus de :

Formations sur mesure

Plusieurs formations, webinaires et en salle, à des prix très concurrentiels conçues pour les gestionnaires municipaux par des experts du milieu municipal et validées par des directeurs municipaux d'expérience.

Les formations sont adaptées autant pour les nouveaux gestionnaires municipaux que ceux avec plusieurs années d'expérience.

Le programme de formation en ligne pour devenir Directeur Municipal Agréé (DMA) est unique au Québec ! Il a été développé sur mesure pour les gestionnaires municipaux et a pour but d'uniformiser les pratiques de gestion municipale.

Analyse technique

des projets de loi et de règlement gouvernementaux et production d'outils en conséquence.

Formation gratuite

ABC/DG introduction incluant de nombreux outils d'une valeur de plus de 1 000 $ pour les gestionnaires municipaux ayant entre zéro et trois ans d'expérience.

Bulletin juridique mensuel

Un outil indispensable afin de connaître les obligations légales et règlements à effectuer pour le mois.

Partage de connaissances

L'accès à un groupe Facebook privé.

Près de 500 documents de travail types, boite d'outils et de modèles

fiches techniques et pratiques, guides, modèles de résolutions, etc. disponibles gratuitement.

Réseautage

Le congrès annuel est devenu un événement incontournable. En plus d'offrir un vaste choix d'activités de formation entourant la triple fonction de directeur général, greffier et trésorier, il propose une programmation riche composée de conférences et de moments dédiés au réseautage. De plus, un colloque annuel permettant de réunir les membres d'une même zone est tenu dans toutes les régions du Québec.

Communauté d'expression anglaise

Soutien personnalisé aux gestionnaires municipaux (soutien dans l'exercice de la fonction, formation, outils, bulletin juridique, etc.).

1 h de consultation gratuite

avec Dunton Rainville pour des questions en droit du travail sur votre dossier ou votre situation personnelle en tant qu'employé.

Nouveauté :
Tableau de bord en gestion municipale à venir à l'été 2024

Un investissement à ne pas manquer !

Renouvelez avant le 31 mars 2024 pour continuer à profiter de tous les avantages d'être membre ADMQ.

reception@admq.qc.ca

Tél. : 418 647-4518 | admq.qc.ca

ADMQ Association des directeurs municipaux du Québec

Référence en gestion municipale

Des tarifs préférentiels pour l'achat et l'installation de lumières de rues aux DEL 2 200 K

POURQUOI MODERNISER SON RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE?

- De 45 % à 70 % d'économie d'énergie grâce aux DEL
- Modernisation des infrastructures
- Uniformisation du réseau d'éclairage
- Diminution de la pollution lumineuse
- Protection du ciel étoilé
- SGIE : réseau sans fil évolutif déployé sur tout le territoire

POURQUOI LE FAIRE AVEC LA FQM?

- Processus accéléré et simplifié
- Tarifs préférentiels
- Service clé en main
- Aucun devis ni appel d'offres nécessaire pour la municipalité

Présenté par

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ENERGERE

Pour adhérer au programme, contactez :

ANTOINE BOUFFARD

1 866 951-3343 | abouffard@fqm.ca

fqm.ca